LE PAYS.

VOL. IX. MONTREAL, SAMEDI MATIN, 22 SEPTEMBRE 1860. No. 104.

CHAMBRE DES NOTAIRES DE MONTREAL.

AVIS A TOUS CEUX QU'IL APPARTIENDRA "que c'est le 15 OCTOBRE prochain, à ONZE heures a. m.," qu'aura lieu la prochaine ASSEMBLEE REGULIERE de la Chambre des Notaires de Montréal.

Par ordre,

H. LAPPARE, Sec. C. N. M.

15 sept. am—101

L'Exposition Provinciale Agricole DE QUEBEC,

AURA LIEU MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI, les 26, 27 et 28 du mois de SEPTEMBRE prochain. S'adresser, pour la liste des prix, blancs d'entrée, etc., aux Secrétaires de toutes les Sociétés d'Agriculture de Comté, ainsi qu'au Secrétaire de la Chambre d'Agaiculture du Bas-Canada, Montréal.

[Par ordre,]

J. PERRAULT, Secrétaire.

21 août. 91

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

LA RENTREE DES ELEVES AURA LIEU VENDREDI, 14 Septembre prochain, à 6 heures du soir.

Les élèves qui ne seront pas rendus alors seront exposés à perdre leur place.

H. VERREAU, Principal.

4 sept. 96

REUTER, FRERES et Cie

25, RUE LEMOINE,

Agents pour

Les Eaux-de-vie de Cognac de G. Prunier et Cie.,

Les Vins Xérès de la Frontera de Manuel Paregas,

Do Bordeaux et Sauterne de Andorsen et Cie.,

Do Porto de Cette et Bourgogne de J. M. Tansen et Cie.,

Do Porto jaune-pâle de Roriz et Chamisso,

Do Malaga piquant et doux de Scholts, Frères et Cie.,

Do Manheim (Rhin) de L. Meyer, Nauen et Cie.,

Do [Champagne] Duc de Montebello et Mareuil,

Gin "Excelsior" Scheidam de Van Bloom et Cie.,

Compagnie de l'Atlantique N.-Y. } Peintures Compagnie de Brooklyn, do } blanches pures, marques de "l'Aigle" et "Etoile,"

Comp. de Hamilton, N.-Y. } Peintures blan- Do des peintures de Roy, do } ches bon marché,

IMPORTATEURS des marques favorites suivantes de Vins, Eaux-de-vie, Genièvre et Cigares, qu'ils offrent à vendre en entrepôt de douane ou a l'acquitté, au goût de l'acheteur :—

EAUX-DE-VIE — Pâles et foncées de divers crûs de Hennessy, Martell, Otard, Planat et Cie.

GENIEVRE — Marque "Ancre" de Kuyper et les célèbres marques suivantes de Genièvre double force : — "Excelsior," "Lily" et "Snow Drop," dont la qualité est de beaucoup supérieure à *tout ce que l'on peut trouver sur ce marché.*

PORTO—Cockburn, Hunt. Sandeman, et autres, de diverses qualités et de différents crûs.

SHERRY—Gordon, Duff et Cie., Pemartin, Carasquedo et Thorby et Cie., en barriques ¼ et ⅛ de barriques.

CHAMPAGNE—Moët et Chandon, Mumm et Cie., Cachets rouge et vert de Heydsieck et Cie., Bouché, Fils et Drouet.

CIGARES— Diverses marques de la Havane et Brême, savoir : — Figaro, La Salvadora, Superior Carlota, La Viola, Corono, Ducal, Aromaticos Prensado, La Fris et autres marques des meilleures qualités.

Sardines à l'Huile, Pois verts en canistres, Fruits et Conserves, } De Philippe et Canaud, et Roedel fils et de Legon Frères, de Bordeaux, et autres.

18 août. cm—90

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle contre le Feu DE LA CITE DE MONTREAL.

LES CITOYENS DE MONTREAL SONT informés que la COMPAGNIE DE L'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL, qui a maintenant près de cinq cents BATISSES d'assurées, n'a encore éprouvé aucune perte. Il est donc de leur intérêt de réfléchir aux avantages qu'offre cette Compagnie, maintenant que les feux de quelque conséquence sont impossibles vû l'abondance d'eau dans toutes les parties de la ville, et de venir à son Bureau prendre connaissance du nombre et de la respectabilité des assurés ; afin de se convaincre qu'ils ne peuvent mieux faire que d'y assurer leurs propriétés.

Le taux est d'une à trois piastres par cent louis pour trois ans, suivant le risque.

P. S. LETOURNEUX, Secrétaire.

26 juillet. 80

PAR LE VAPEUR PALESTINE.

VENANT D'ETRE REÇU, SEPT CAISSES de Produits Chimiques et Drogues supérieures.

Purs Sels de Morphine,
Iodide de Quinine,
" Soufre,
" Fer,
" Plomb,
" Arsenic,
Valeriante de Fer,
" Quinine,
" Zinc,
Acide Phosphorique Glaciale,
Hypophosphite de Fer,
" Soda,
" Chaux,
Citrate de fer et Quinine,
Pure Glycerine
" Quinine
" Santonine etc.
Pepsine de première qualité.

Les articles ci-dessus viennent des premiers chimistes d'Angleterre et méritent l'attention des médecins.

S. J. Lyman et Cie., Place-d'Armes.

VIEUX SAVON WINDSOR DE PATEY venant d'être reçu par

S. J. LYMAN ET CIE., Place-d'Armes.

26 juillet. 80

HUILE DE FOIE DE MORUE.

VENANT D'ETRE REÇUE DE TERRE-neuve, Huile de Foie de Morue, fraîchement faite et de qualité supérieure.

S. J. LYMAN ET CIE., Place-d'Armes.

26 juil. 80

Hypophosphites de chaux et de soude DE WINCHESTER POUR GUERIR LA CONSOMPTION,

Préparés d'après la formule du Dr. CHURCHILL, de Paris.

LYMAN, CLARE ET CIE.

COLLE LIQUIDE D'UPTON.

Cet Article est très utile dans une famille.

LYMAN, CLARE ET CIE.

Sulfate de Quinidine d'Howard et Fils.

Préparation remplaçant économiquement la Quinine.

LYMAN, CLARE ET CIE.

28 juil. 81

TOITURES PAR T. L. STEELE ET CIE.,

SUCCESSEURS DE

C. M. WARREN et Cie

FABRICANTS DE

TOITURES EN FEUTRE ET GRAVIER DE WARREN,

TOITURES EN FEUTRE ANGLAIS, TOITURES EN MASTIQUE (DRAP,)

BUREAU PLACE-d'ARMES

VIS-A-VIS LA BANQUE DE LA CITE.

19 juillet. cm—77

AVIS.

ETABLISSEMENT DES EAUX DU Dr. MUNDE, à FLORENCE, MASS., (à trois milles du dépot du chemin de fer Northampton,) c'est un des plus grands établissements de ce genre, situé dans une charmante région montagneuse, et doté amplement d'une eau de granit pure et froide. Prix pour les patients, $ 12 00 ; pour les pensionnaires, de $ 7.00 à $ 9.00 ; pour les domestiques et enfants, $ 5.00 par semaine.

"Dr. MUNDE, après Priessnitz, et le praticien des eaux le plus éminent qu'ait produit l'Allemage. Ses écrits sur le sujet sont reconnus comme des autorités, et vraiment c'est par leur lecture que Priessnitz est devenu si fameux." —*New-York Tribune.*

"Nous sommes convaincu qu'aucune autorité plus élevée en matière d'hydropathie, peut être produite dans notre pays ou dans aucun autre."—*Americain Magazine of Homœpathy and Hydropathy.*

17 juillet. 76

Apothecaries Hall.

Aux Maitres d'Hotels, Familles Privees, etc.

COLLE DE POISSON RUSSE, LA PLUS pure,

Gélatine brillante de Cox,
Gélatine transparente française
Essences de Citron, Orange, Vanille, Muscade, Ratafia, Girofle, Canelle, etc.

Ces Essences sont bien supérieures à celles importées.

Extrait de Cochenille pour colorer les Jelées et Blancs-mange. etc.

LAMPLOUGH et CAMPBELL. Apothecaries Hall, Cathedral Block.

14 juil. 75

Apothecaries Hall.

AUX CONFISEURS.

PURE EXTRAIT DE VANILLE ET VAnille en gousses

Huile de Citron supérieure.

LAMPLOUGH et CAMPBELL, Apothecaries Hall, Cathedral Block

14 juil. 75

Apothecaries Hall.

CELEBRE CHOCOLAT FRANCAIS DE Menier

Chocolat et Brome Solubles de Dunn.

LAMPLOUGH et CAMPBELL, Apothecaries Hall.

14 juil. 75

MARCHANDISES SECHES.

LES SOUSSIGNES VIENNENT DE RECEvoir leurs IMPORTATIONS de PRINTEMPS et d'ETE, consistant entre autres —

Patrons de Robes de Soie et autres,
Rubans, Soie glacée, noire et couleur,
Mousseline Laines et Merinos français,
Polkas, Châles, Mantes, Parasols et Gants,
Casimirs, Draps et Two
Patrons de Vestes, damas et moire,
Assortiment d'Etoffe pour Soutane et Deuil, et tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles

Ils invitent donc respectueusement le public à venir visiter leur établissement avant d'acheter ailleurs, car leurs prix sont extrêmement modérés.

BRAULT ET DORVAL, 128, rue Notre-Dame.

16 juin.

BUREAU COMMERCIAL,

Pour garçons et jeunes gens, 95, Grande rue du faubourg St.-Laurent.

LES NOMBREUSES ADRESSES QUE M. HEALY, comptable, a reçu des personnes désireuses de profiter de l'occasion de suivre un cours pratique de Tenue de livre et d'Arithmétique commerciale l'ont décidé à ouvrir le susdit bureau, le seul à Montréal qui soit spécialement consacré à l'enseignement de ces sciences.

Le système de M. Healy est si bien combiné qu'une personne d'une intelligence ordinaire peut devenir, en moins de deux mois, à même d'ouvrir, de conduire et de clore facilement tous livres de comptabilité.

Les hommes d'expérience ont remarqué que les jeunes gens arrivent rarement et souvent jamais à une parfaite connaissance de ces sciences dans les écoles publiques, parce que cela exige la constante et infatigable attention d'un maître profondément versé dans ces diverses branches pour rendre un élève capable d'ouvrir, de diriger et clore des livres de commerce d'une manière satisfaisante. Les personnes qui désireront apprendre ces sciences privément, seront amplement satisfaites dans ce Bureau où on leur produira des certificats de Messieurs qui ont, sous l'enseignement de M. Healy, acquis, en quinze leçons, privées, une parfaite connaissance de la Tenue des Livres.

Un certificat de capacité est délivré aux personnes jugées compétentes, d'après examen.

Condition, $ 8 pour un cours complet par simple entrée. Temps non limité.

$18, pour le cours complet de double entrée. Temps non limité ; — payable d'avance.

Le Bureau actuel est dans la Grande rue du faubourg St.-Laurent, No. 95.

M. C. HEALY, Principal.

29 mai. 57

Corporation de Montreal.

DEPARTEMENT des CHEMINS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETEES ADRESsées au Soussigné, et déposées au Bureau du Greffier de la Cité, seront reçues jusqu'à MIDI, VENDREDI le 28 courant, pour l'EXCAVATION, le REMPLISSAGE, le MACADAME, la MAÇONNE et autres OUVRAGES nécessaires pour continuer la Rue George à travers le Jardin du Collége, de la Rue William à la Rue du Collége. Des Plans, des Sections et des Spécifications seront visibles à ce Bureau, le et après le 21 courant.

Les signatures *bonâ fide* de deux personnes responsables, consentant à devenir cautions pour la due exécution du Contrat, doivent être apposées à la Soumission.

La plus basse ou aucune des Soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Par ordre,

P. MACQUISTEN, Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Insp. de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 20 septembre. } 103

Vente par Autorite de Justice.

SERA VENDU SUR LES LIEUX, LUNDI, le 1er OCTOBRE prochain, à ONZE heures précises du matin, au plus haut et dernier enchérisseur.

UN SUPERBE EMPLACEMENT, dépendant de la succession de feu François Desautels, écuier, situé au coin N. E. des rues Craig et Chenneville en cette Cité, mesurant 48 pieds de front sur la rue Craig, 46 pieds et 3 pouces sur le derrière et 96 pieds et 6 pouces de profondeur sur la rue Chenneville, le tout plus ou moins et mesure anglaise, tenant par derrière et du côté N. E. à Olivier Berthelot, écuier, avec deux maisons et autres bâtisses dessus érigées.

On pourra voir le plan de cet emplacement et les conditions de vente en s'adressant aux soussignés.

J. A LABADIE, N. P., J. E. O. LABADIE, N. P.

8 sept jf—98

Vente par Licitation Volontaire.

SERONT VENDUS ET ADJUGES AU plus offrant, LUNDI, le 24 de Septembre prochain, 1860, les Immeubles suivants, dépendant de la succession de feu M. CAJETAN LEBLANC, en son vivant marchand épicier, de la cité de Montreal, savoir :

1o.—UN EMPLACEMENT sis en cette ville rue St.-Paul, de 34 pieds 9 pouces de largeur sur le front et de 30 pieds 9 pouces sur l'arrière, sur 70 pieds 3 pouces de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, entre M. L. J. Béliveau et M. J. N. Hall, avec maison et droits mitoyens dans les murs de division.

2o. — UN EMPLACEMENT sis en cette dite ville, sur la rue St.-Denis, près l'église St.-Jacques, de 40 pieds de front sur 155 pieds de profondeur, entre les héritiers Frs. Caty et F. X. Tessier, sans bâtisse.

La vente aura lieu à DIX heures du matin sur le terrain de la rue St.-Paul.

Pour les conditions de vente s'adresser à

JOBIN ET MATHIEU, N. P. 5, rue Ste.-Thérèse, Montréal.

18 août. es—90

HOTEL DU CANADA

LE SOUSSIGNE AVERTIT SES AMIS ET le public que ses prix sont toujours les mêmes que par le passé.

SERAFINO GERALDI.

31 août. 95

500 SUR LE CARREAU !

LE SUCRE DESTRUCTEUR DES VERS DU Dr. McKENZIE,

FAIT DES MIRACLES QUI SURPRENnent l'imagination. La faculté médicale d'Ecosse, de même que celle d'Irlande et d'Angleterre, ont déclaré que ce sucre, pour la destruction des vers était *plus* efficace que *toutes* les autres médecines réunies. Ses merveilleux effets sont connus depuis l'année de Notre Seigneur 1765 — environ cent ans — et les fils et les filles de la vieille Ecosse sont là pour le proclamer.

Il a toujours été connu sous le nom de

OLD DR MCKENZIE WORM CANDY-STICK

Et il ressemble beaucoup, sous le rapport de la forme et du goût, au sucre d'orge ordinaire. L'enfant qui le prend le fait sans dédain, et s'il est tourmenté des vers, le soulagement qu'il en éprouve est instantané et merveilleux.

Un enfant de dix ans, appartant aux Rév. J. McDougall, de Dundee, rendit 500 VERS dans l'epace de trois jours, et fut sauvé, grâce à Dieu et au sucre du Dr. McKenzie. Des milliers de certificats semblables sont tous les jours donnés (sans aucune sollicitation,) au propriétaire de ce remède merveilleux.

SYMPTOMES GENERAUX DE LA PRESENCE DES VERS.

Agitation, mouvements saccadés et grincements de dents pendant le sommeil, convulsions appétit vorace, (quelquefois perte d'appétit) pâleur, démangeaison du nez, douleurs d'intestins fièvre, mauvaise humeur, émaciation, laxité toux sèche, haleine corrompue, etc., etc.

Tous les symptômes ci-dessus énumérés disparaissent après un essai ou deux de cette médecine. Elle fortifie, dans le cas où une personne n'est pas incommodée des vers. Elle peut être prise par un enfant au berceau sans le moindre danger.

Elle est garantie être d'une nature purement végétale.

Les prescriptions les plus détaillées accompagnent chaque paquet.

A vendre en détail par tous les Droguistes et Pharmaciens de l'Europe et de l'Amérique, à 7½ d. sterling (15 centins) par paquet, ou 2 chelins (50 centins) pour quatre paquets. Ayez le soin de vous assurer si la signature de H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, se trouve sur l'enveloppe.

Demandez le Sucre pour la Destruction des Vers, du Dr. McKENZIE.

CARTER, KERRY ET CIE., Montréal, C. E.,
NORTHROP ET LYMAN, Newcastle, C. W.,

Sont les Agents généraux pour la vente en gros dans les deux Canadas.

28 août. 22—91

AUTOMNE DE 1860

74, Rue McGill, 74.

N. S. WHITNEY

A maintenant reçu un

ASSORTIMENT COMPLET

Pour l'Automne, de

MARCHANDISES DE GOUT ET D'ETAPE,

Sur lequel il attire l'attention des acheteurs.

POCHES SANS COUTURE

15,000 Poches sans couture à vendre par le soussigné.

N. S. WHITNEY.

15 septembre. jf—101

AFFAIRES A COMMISSION.

Département des Produits.

LE SOUSSIGNE REÇOIT PRESQUE JOURnellement des consignations de :

Fleur de différentes marques, de plusieurs moulins du Haut-Canada.

Farines d'Avoine de qualité supérieure en paquets convenables pour l'exportation.

Beurre en lots convenables pour les armateurs et détailleurs.

Poisson blanc dernièrement reçu, frais et d'excellente qualité.

Pois, Blé et autres grains.

Œufs et autres articles en vente aux prix courants

Jambons, Epaules et Lard fumé

Aussi, venant d'être reçu, 40 boîtes des célèbres Biscuits de Nasmith.

DEPARTEMENT DES MANUFACTURES DOMESTIQUES.

LE SOUSSIGNE COMME AGENT DES Fabricants, offre en vente les Marchandises suivantes :

Etoffes de Laine Canadiennes, Satinettes etc.
Ouate de différentes qualités.
Cuir à Semelle et à Harnais, Taure, Veau etc.
Chaudières à Potasse et Réfrigérateurs.
Balances à Plateformes, Layetiers.
Meules de Moulin, pour Farine d'Avoine.
Sceaux, Tinettes, Papier à enveloppe et autres articles.

JOHN DOUGALL, 270 et 272 Rue St.-Paul.

25 août. 93

Academie Commerciale Catholique DE MONTREAL,

No. 19, RUE COTE, No. 19.

M. G U. E. ARCHAMBEAULT PRINCIPAL
" P. GARNOT, " F X. DESPLAINES, } Professeurs français.
" J. M. ANDERSON, " M KEEGAN, } Professeurs d'Anglais.
" A. LENOIR, Assistant.

L'Instruction Religieuse sera, comme l'année dernière, sous la direction d'un MONSIEUR du Séminaire.

La rentrée des élèves de cette institution aura lieu LUNDI, le 3 Septembre, à 9 heures du matin.

Les parents sont respectueusement priés d'envoyer leurs enfants immédiatement afin que nous n'éprouvions pas de retard pour la classification des élèves.

N. B —Le nombre des Professeurs et les nomnombreuses améliorations que nous avons fait subir à notre établissement nous permettront, cette année, d'admettre un plus grand nombre d'élèves que par le passé et cela sans inconvénient pour leur santé, vu que toutes nos classes se trouvent parfaitement VENTILEES et garnies de SIEGES à DOSSIERS.

Pour les particularités s'adresser au Principal, à l'Ecole.

U. E. ARCHAMBEAULT, Principal.

23 août. cm—92

EN VENTE AVEC UN TITRE INCONTESTABLE.

TROIS LOTS VACANTS SITUES DANS LA rue GRANT, quartier St.-Jacques, faubourg Québec, savoir : No. 1, 76 x 40 ; No. 2, 29 x 40 et No. 3, 49 x 40.

Aussi, UN LOT vacant, dans la rue Brock, quartier St.-Jacques, 25 x 80. Le tout mesure française.

☞ S'adresser à

MME M. L. B. VEIT, No. 2, rue Latour, près de l'Eglise Zion,

Ou à

J. H. JOBIN, N. P., Rue St.-Thérèse.

28 juil. ino—81

HOTEL PARISEAU et VILLENEUVE A ACTON.

[Maison ci-devant occupée par M. MERRILL.]

LES SOUSSIGNES INFORME LEURS AMIS et le public en général, qu'ils viennent d'ouvrir un HOTEL à ACTON, où ils espèrent que les voyageurs trouveront toutes les commodités possibles, telles que bonne table, bons lits appartements confortables, bonnes liqueurs, chevaux, voitures, etc., etc., le tout à des prix modérés.

PARISEAU ET VILLENEUVE.

Acton, 14 juillet. 75

Déménagement.

TIMOTHEE THERIEN, FORGERON.

M. T. THERIEN INFORME SES PRAtiques et le public qu'il vient de transporter son Etablissement à la Boutique si bien connue et si renommée de M. F. COLLIN,

No. 146, Rue St.-Laurent,

Entre les Rues Ste.-Catherine et Mignonne.

Il continue, comme par le passé, à faire tous les Outils de Tailleurs de Pierre et Maçons.

Il se charge aussi de toute espèce d'OUVRAGES de FORGE.

Le tout exécuté avec promptitude, élégance et à bas prix.

3 mai. 47

COURSES A VERCHERES LES 25, 26 et 27 Septembre.

PREMIER JOUR.

Bourse de $10 pour les poulains de 3 ans ; 2 dans 3.

Bourse de $15, ouverte à tous chevaux qui n'ont jamais rien gagné ; 3 dans 5.

Bourse de $15, ouverte à tous chevaux ambleurs ; 3 dans 5.

SECOND JOUR.

Bourse de $12, ouverte à tous chevaux de 4 ans ; 3 dans 5.

SECONDE CLASSE.—Bourse de $20, ouverte à tous chevaux qui n'ont jamais rien gagné dans la seconde classe ; 3 dans 5.

Bourse de $50, ouverte à tous chevaux trotteurs ; 3 dans 5.

TROISIEME JOUR.

Une bourse sera formée et ouverte pour tous chevaux qui ne sont jamais entrés dans les courses ; 3 dans 5.

Une autre bourse sera formé et ouverte à tous les chevaux gagnants des jours précédents ; 3 dans 5.

REGLEMENTS.

Toute contestation sera décidée par les juges, dont les décisions seront finales.

Dans chaque course, il devra y avoir 4 entrées et 3 trottants. Il sera charge pour les entrées 12½ par cent.

Le second arrivant sauvera son entrée dans chaque course.

On suivra strictement les règlements du Club de Montréal.

Les entrées devront se faire chez M. J. DANSEREAU, propriétaire du terrain des courses, tous les jours avant NEUF heures du matin, après quoi elles seront chargées doubles.

☞ Le vapeur CHAMBLY arrêtera à Verchères JEUDI, le 27, dans la nuit, pour ramener à Montréal les personnes de cette ville qui auront assisté aux Courses.

JEROME DANSEREAU, Propriétaire.

14 sept. 101

MUSIQUE.

Mlle. Maria Malsburg,

(Elève de M. JUNG.)

DONNERA DES LEÇONS SUR LE PIANO à la résidence de

M. JUNG.

Professeur de Guitare et Piano,

No. 76, Rue St.-Dominique.

15 sept. am—101

CHAMBRE DES ARTS ET MANUFACTURES POUR LE BAS-CANADA.

TOUTES PERSONNES AYANT DES REclamations contre la Chambre des Arts et Manufactures, par rapport à la dernière Exposition Provinciale, sont requises de les envoyer au soussigné immédiatement, car aucune ne sera reconnue si elle n'est pas présentée le ou avant le 25 du courant.

Par ordre,

B. CHAMBERLIN, Secrétaire.

15 sept. ef—101

$2 de Récompence.

PERDUE OU VOLÉE.

UNE JEUNE CHIENNE DU MONT ST.-Bernard, couleur gris-jaune, portant un collier de cuir jaune. La récompense ci-dessus sera donnée aux personnes qui en donneront des informations certaines ou qui la ramèneront à M. Junot Lancey, No. 30, rue St.-Louis.

11 sept. jno—99

ATTENTION !!

PAR AUTORITE DE JUSTICE

SERONT VENDUS SUR LES LIEUX AU plus haut et dernier enchérisseur, MERCREDI, le TROIS OCTOBRE prochain, à DIX heures précises du matin, 15 LOTS de TERRE situés dans le quartier St.-Laurent de la cité de Montréal, dépendants des successions de M. et Mme CHARLES SIMON DELORME, savoir :

1o.—7 LOTS sur la rue Ste.-Catherine, contenant chacun 26 x 120 pieds, excepté les lots Nos. 3, 4 et 5 qui ont 26 pieds 6 pouces sur 120 pieds, chaque.

2o.—6 LOTS sur la rue St.-Simon, contenant, savoir, les lots Nos. 8, 9, 11 et 12 chacun 28 x 157 pieds ; le lot No. 10, 29 x 157 et le lot No. 13, 22 x 181 pieds, avec une maison de brique sur ce lot. On communique à chacun de ces lots par un passage de 15 pieds de largeur, laissé en arrière des lots de la rue Ste.-Catherine et dont l'entrée se trouve sur la rue St.-Simon. Ce passage se prolonge jusqu'à une ruelle de 24 pieds, laissée en arrière des lots de la rue St.-Simon.

3o.—2 LOTS sur la rue St.-Charles Barromée de 32 x 147 pieds, chaque, plus ou moins, avec un passage au milieu de 10 x 68 pieds

•Des titres incontestables seront donnés aux acquéreurs.

Les plans des Lots ci-dessus et les conditions de vente pourront être vus et connus en s'adressant en l'étude des soussignés.

J. A. LABADIE, N. P. J. E. O. LABADIE, N. P

Montréal, 11 sept. 99

NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ DE LA CITE

AVIS EST PAR LE PRESENT DONné qu'un DIVIDENDE semi-annuel de quatre par cent sur le capital de cette Compagnie, a été déclaré, et sera payable le et après SAMEDI le 15 courant.

Le Livre de Transport sera fermé depuis le 5 jusqu'au 15 courant, ces deux jours inclus.

Par ordre du Bureau,

EO. ROBSON, Secrétaire.

6 sept. am—97

Banque Molson.

AVIS EST DONNE PAR LES PRESENTES qu'un dividende de quatre par cent, sur le fonds capital de cette institution, a, ce jour, été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à sa Maison de Banque, en cette ville, le et après le 1er octobre prochain.

Les livres de transfert seront fermés du 1er septembre au 1er octobre

[Par ordre du Bureau,]

WILLIAM SACHE, Caissier.

Montréal, 31 août 1860. am—96

LITTERATURE

CHASSES INDIENNES.

Executees par le major L..., surnomme LE VIEUX CHASSEUR,

ET PUBLIEES

PAR JULES GÉRARD.

II

CHASSE AU SANGLIER.

[Suite]

Nous attendîmes à peu près vingt minutes sans rien voir paraître, bien que nous entendissions se rapprocher le son des tams-tams (espèces de tambours) et des choléra-horns (grosses trompettes en cuivre en forme d'S); puis nous commençames à découvrir ça et là une longue ligne d'hommes s'avançant lentement à travers les buissons, en poussant des hurlements, en faisant vacarme avec leurs sauvages instruments, et en tirant sans cesse des coups de fusils et des fusées.

Cependant un cri domina bientôt cet effrayant tapage : *Soor ! Soor !* (Les sangliers ! les sangliers !)

A ce cri, chaque cavalier, dressé sur ses étriers, le regard avide, cherchait à apercevoir par où le gibier avait percé. Ce fut un moment d'anxiété indicible, et sur tous les visages se lisait la surexcitation de l'impatience.

Enfin la fanfare qui devait nous donner le signal se fit entendre ; chaque cavalier saisit sa lance, enfonça solidement sa casquette de chasse sur sa tête, donna de l'éperon, et s'élança au galop dans la plaine. On voyait une troupe de sept sangliers détaler d'un bon pas, à quatre cents mètres environ du fourré d'où ils avaient débouché.

Dès qu'ils entendirent approcher le piétinement de nos chevaux, ils pressèrent leur course, et un gros sanglier gris se rabattit sur les perrières, labourant le terrain avec ses défenses de la façon la plus menaçante. Comme notre but était de les pousser dans la plaine pour les empêcher de retourner dans le jungle, nous avançâmes lentement pendant le premier quart de mille, puis nous pressâmes le pas et nous courûmes rondement sur eux. Quand nous approchâmes, ils se séparèrent, et quelques uns des jeunes gens de notre bande coururent sus à quatre laies qui filaient à gauche.

Bien que l'allure de nos chevaux commençât à devenir très vive, nous paraissions gagner fort peu de terrain sur le sanglier, qui, avec une couple de laies, détalait de la bonne façon. L'animal franchit le cours de la Nullah, qui arrêta net plus d'un de nos cavaliers.

Lal-Babba faisait parfaitement sa besogne, quoiqu'il fût devenu si animé par la course que j'avais quelque peine à le tenir en main. Nous franchîmes une crevasse du terrain de neuf pieds de large, difficile à sauter, attendu que le bord opposé était de deux pieds plus haut que l'autre. J'entendis quelques cris derrière moi ; je tournai la tête, et je vis quatre ou cinq chasseurs de notre troupe rouler dans la poussière. L'un d'eux semblait hors de combat.

Nous poussâmes néanmoins en avant, le terrain devenant meilleur. Nous n'étions plus que quatorze. Nous fîmes un bon temps de galop, et l'une des laies, étant restée en arrière, fut tuée d'un coup de lance, après avoir chargée vaillamment ses agresseurs. William eut l'honneur du premier coup de la journée.

La course commençait à devenir effrayante, et la seconde laie fut abattue par un chasseur qui dut jouer plusieurs fois de la lance avant d'en venir à bout.

Quant à moi, je m'attachais uniquement à la poursuite du sanglier, et j'avais déjà gagné de l'espace sur mes compagnons, quand mon cheval mit le pied sur un tronçon d'arbre détaché qui le fit rouler et m'envoya piquer une tête à cinq pas de lui. La chasse passa près de moi comme le vent. Après avoir constaté que j'étais encore de ce monde, je remontai en selle et me remis en route.

J'avais été de beaucoup distancé par l'effet de cette maudite chute, mais ma bonne chance voulut que le sanglier franchît un profond ravin ayant un peu plus de douze pieds de profondeur, devant lequel mes devanceurs s'arrêtèrent court. Le sanglier y était descendu, et, après avoir couru une certaine distance le long du lit de la Nullah, il escalada le bord de l'autre côté.

Je galopai quelques instants le long du bord de ce fossé, qui était rempli par places de buissons rabougris, et je trouvai un endroit un peu plus praticable que les autres, bien que la profondeur fût encore de huit pieds environ, et la pente très escarpée. Nouvelle chance en ma faveur, pensai-je en descendant de cheval. J'enlevai la selle et nouai la bride.—Lal-Babba m'aurait suivi comme un chien.—Je jettai la selle dans le lit de la Nullah et je m'y laissai glisser moi-même.

J'appelai alors mon cheval par son nom, et il vint en trottant le long du bord, comme s'il eût cherché une place pour descendre. Il revint ensuite à cette partie de la rive d'où j'avais dégringolé, et il restait là, piétinant sur le bord avec hésitation. Je l'appelai de nouveau et je fis semblant de m'en aller le long du lit de la Nullah. Je n'oublierai jamais l'attitude piteuse qu'il prit alors, les oreilles dressées, la tête inclinée et surveillant mes mouvements avec inquiétude. Il resta immobile un moment, comme s'il eût médité ce qu'il y avait à faire, puis il hennit fortement, sauta, et un instant après il frottait ses naseaux contre mon épaule.

Je le complimentais, tout en lui remettant la selle, et, à voir ses regards intelligens, on aurait pu penser qu'il me comprenait. Je marchai ensuite jusqu'à une certaine distance dans le lit de la Nullah, et nous parvîmes à nous hisser sur l'autre bord, à un endroit moins escarpé.

Je cherchai alors des yeux ce qu'était devenu le sanglier ; je le découvris s'en allant son petit bonhomme de chemin, tout à son aise, à un quart de mille plus loin dans la plaine, car il n'était plus poursuivi. Je me remis sur ses traces, après avoir mouillé mon mouchoir de poche dans une mare de la Nullah pour laver la bouche et les naseaux de Lal-Babba, et lui avoir fait boire une gorgé d'eau dans ma casquette de chasse. Je ne fus bientôt plus qu'à cinquante mètres du sanglier, qui donnait des signes non-équivoques de détresse, chancelant dans sa marche comme s'il eût été ivre, la tête tendue en avant, les flancs haletants et couverts d'écume.

Je fus alors rejoint par plusieurs de mes compagnons, dont les chevaux étaient presque épuisés, car ils avaient eu à descendre près d'un mille le long de la Nullah, avant de pouvoir trouver un endroit pour la traverser.

Cependant nous gagnions à vue d'œil du terrain sur notre proie, quant tout à coup, avec un élan de vitesse imprévue, le sanglier se jeta sur la gauche, et franchit un second ravin à une centaine de mètres en avant. Arrivé là, je ramassai mon cheval pour l'avoir mieux en main, en vue du saut qu'il avait à faire, et qu'il exécuta sans trop de peine. Plusieurs des cavaliers furent moins heureux, et firent là de lourdes chutes qui les mirent hors de chasse.

Le terrain étant devenu plus ferme, la vitesse de ceux qui restaient devint réellement effrayante ; c'était à qui aurait l'honneur du premier coup de lance. Mais soudain le sanglier, qui n'était plus qu'à une cinquantaine de mètres en avant, disparut. "Qu'est-ce que cela ? s'écria William. — Dieu le sait !" répondis-je, en enfonçant ma casquette de chasse sur mes yeux. Et un instant après j'avais franchi de nouveau le bord escarpé de la Nullah, sur une profondeur perpendiculaire d'environ sept pieds.

Plusieurs de mes compagnons firent encore là de rudes culbutes. William et moi étions seuls parvenus sur le bord opposé.

La course commençait à devenir impossible, et je sentais que Lal-Babba ne pouvait pas aller encore bien loin ; mais il lui restait encore assez de force pour rejoindre le sanglier, quand nous le vîmes faire un bond énorme par-dessus un nouveau ravin. Nous donnâmes fortement de l'éperon, et nous nous trouvâmes sains et saufs de l'autre côté.

La partie se jouait décidément entre William et moi. Il montait un splendide cheval arabe, de haute taille, de noble race, appelé Bigdeley (l'Eclair), bien connu dans tout le Dekkan comme excellent pour la chasse au sanglier. Mon cheval était plus petit, mais j'avais épargné à Lal-Babba la longue course le long des bords du ravin, en sorte qu'il n'avait pas eu à rattraper le temps perdu, tandis que Bigdeley s'en ressentait cruellement.

Nous étions alors sur une pièce de terre très favorable à la course, et le sanglier n'était plus qu'à deux longueurs de lance en avant. L'allure était trop vive pour durer longtemps, et je pouvais voir qu'elle agissait sensiblement sur le cheval de William. Nous étions tête à tête. William fit un vigoureux effort pour pousser son cheval, mais ce fut en vain. Solidement assis sur ma selle, je pris les devants et les conservai. Lal-Babba suivait tous les tours et détours du sanglier comme un lévrier à la poursuite d'un lièvre. Le sanglier, qui paraissait à bout de force, ralentissait le pas. Encore un instant, un coup d'éperon, une secousse à la bride, un dernier élan, et victoire le fer de ma lance s'enfonçait profondément dans les reins de l'animal.

Avec un grognement féroce, un roulement d'yeux terrible et un grincement de ses défenses, il se retourna brusquement et chargea. Je fis tourner Lal-Babba sur les hanches juste à temps pour éviter cette attaque furieuse. La bête passa près de moi comme un boulet, et attaqua William, qui était à quelques pas seulement derrière moi, et qui reçut la charge à la pointe de sa lance. Je vis la hampe de bambou ployer comme un jonc, puis voler en éclats. Une seconde après le cheval et l'homme roulaient dans la poussière.

En un clin d'œil, je fus côte à côte avec l'animal furieux, qui poussait des grognements de défi pour se préparer à une nouvelle charge ; je saisis le moment favorable, et je lui plongeai le fer de ma lance derrière l'omoplate, ce qui lui fit perdre haleine. Il poussa un faible gémissement, tourna subitement sur lui-même, m'arracha la lance de la main, voulut s'élancer, s'affaissa et tomba mort, restant redoutable jusqu'à la fin.

Je descendis de cheval et lui enfonçai mon couteau de chasse dans le cou, pour faire écouler le sang. Je desserrai les sangles de ma selle, et je revins ensuite voir ce qui était advenu de William.

Je le trouvai assis par terre la tête cachée dans les mains, désespéré de ce que son cheval se débattait dans l'agonie, à quelques pas de lui. Le sanglier, en chargeant, lui avait ouvert le ventre d'un coup de boutoir, et les entrailles, fortement entamées aussi, sortaient de la blessure. C'était un cas désespéré. Frappant alors William sur l'épaule, je lui montrai d'un geste significatif un petit pistolet que je portais toujours chargé à ma ceinture en cas d'accidents de ce genre.

Il comprit, rejoignit son serviteur mourant, et lui tapa sur le cou. Le pauvre animal, malgré son agonie, reconnut son maître, car il se souleva de terre en partie et frotta ses naseaux contre l'épaule de Willian de la manière la plus affectueuse. William le baisa au front, et passant sa main sur ses

yeux, se précipita dans le jungle en me disant :

" Ne le faites pas languir."

Quant il eut le dos tourné, je plaçai la bouche de mon pistolet sur la tempe de l'animal et je lâchai la détente.

Un faible tressaillement du corps suivit la détonation, et Bridgeley n'était plus.

William coupa quelques crins de sa crinière comme souvenir.

Je suspendis la selle et la bride de Bridgeley sur le dos de Lal-Babba, et William et moi nous reprîmes lentement à pied le chemin de nos tentes.

Nous rencontrâmes nos autres compagnons, qui se reposaient sous un arbre, attendu que leurs chevaux étaient presque fourbus ; mais bientôt nos grooms arrivèrent avec des montures fraîches. Après leur avoir indiqué où ils trouveraient le sanglier, nous montâmes à cheval et revînmes au camp, situé à une distance de huit milles. Le sanglier s'était fait chasser pendant sept milles au moins.

Le retour au camp fut très pénible. La chaleur était accablante, et de temps en temps des tourbillons de poussière nous emplissaient les yeux et la bouche.

Quand nous fûmes en vue de notre campement, nous pûmes distinguer six bêtes noires suspendus à l'arbre de rendez-vous, et peu après le sanglier fut hissé à côté des autres. C'était une énorme bête, mesurant trente-huit pouces en hauteur de l'épaule, et ses défenses avaient près de neuf pouces de long.

Nous prîmes place devant un excellent déjeûner, et, le soir de ce même jour, nous retournâmes au cantonnement, les uns courbaturés, endoloris, ayant sur le crâne plus ou moins de bosses qui eussent fort embarrassé Gall ou Spurzheim ; les autres avec des bandes de diachylon en emplâtre sur la figure ; tous abimés de fatigue et le visage brûlé par le soleil. Cependant chacun était satisfait de la chasse, et les incidens de la journée fournirent ample matière à la conversation, quand nous nous trouvâmes réunis à la pension pour le dîner. William lui-même se consola de la perte de son cheval en disant que Bridgeley était mort comme son maître désirait mourrir aussi : sur le champ d'honneur, au moment d'une victoire.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS.--On exécute à ces ateliers toute espèce D'OUVRAGES DE VILLE, ainsi que LIVRES, PAMPHLETS, etc., avec goût, et à des prix modérés.

LE PAYS.

MONTRÉAL:

Samedi, 22 Septembre 1860.

Les partis jugés par leurs œuvres

TENURE SEIGNEURIALE

Nous avons démontré par des faits extra-parlementaires, quelle avait été la conduite du parti ministériel durant toute l'agitation qui avait pour but de faire abolir la tenure seigneuriale ; nous avons fait voir que partout où les hommes marquants de ce parti s'étaient mêlés au mouvement, ils n'avaient autre chose en vue que d'en neutraliser l'efficacité ; nous avons rappelé le fait que ceux qui avaient le plus activement travaillé pour cet honorable objet, avaient été grassement récompensés par le gouvernement. Si la tenure seigneuriale n'était pas encore abolie, le parti *conservateur* canadien pourrait se frotter les mains de satisfaction, car il n'a rien épargné pour *conserver* la tenure. Comment se fait-il donc que tant d'efforts n'aient pas eu un meilleur résultat ! Ah ! c'est ce qu'il nous sera facile d'expliquer !

Cette agitation que l'on espérait dominer, en s'y mêlant ; cette agitation que l'on ne coudoyait qu'avec l'espoir de l'étouffer, — cette agitation ne s'est pas laissé tromper par les ennemis masqués qui s'étaient perfidement introduits dans son sein ; elle a méprisé ces tentatives éteignoires, — elle a passé outre, déterminée à écraser tout ce qui lui faisait obstacle. Ceux qui avaient des places de ministres et ceux qui recevaient leur subvention quotidienne de ces ministres, ont mieux aimé *conserver* leurs places et leur subvention que la tenure seigneuriale, voilà tout le secret.

Les étrangers au pays, ceux qui ignorent avec quelle ténacité la parti conservateur tient à la crèche gouvernementale, seraient peut-être portés à créditer l'abolition aux ministres, sous l'administration desquels cette importante réforme s'est opérée. Leurs manœuvres en dehors de la chambre suffiraient néanmoins à détromper l'homme le mieux disposé à l'égard de ces ministres. Mais nous allons faire voir que ces manœuvres extra-parlementaires n'étaient que la contre-partie ou la mise en scène des actes parlementaires.

Nous avons déjà dit que la retraite de M. Lafontaine, de la vie publique, avait été causée par sa résistance à l'agitation anti-seigneuriale et que ceux qui avaient exercé la plus forte pression sur lui ne s'étaient mis à la tête du mouvement que pour servir leur ambition et non pour abolir, — et nous allons le prouver.

En 1853, la convention anti-seigneuriale désirant préparer, en connaissance de cause, un projet d'abolition, s'adressa au gouvernement, à l'avocat des seigneurs, M. Dunkin, et au séminaire de Montréal, pour obtenir l'état des lods et ventes et autres renseignements concernant les seigneuries administrées respectivement par le gouvernement, le séminaire et les différents autres seigneurs.

Les seigneurs qui considéraient l'agitation comme hostile à leurs plus chers intérêts eussent été excusables de se refuser à fournir des informations qui pouvaient devenir des armes contre eux. Mais le gouvernement qui était administré, au dire de la *Minerve*, par des abolitionnistes sincères et dévoués, ce gouvernement ne pouvait avoir aucune excuse légitime, pour refuser de donner un état des revenus des seigneuries de Lauzon et des jésuites. Néanmoins quel a été le résultat de cette démarche de la convention ? Le séminaire se hâta d'en accuser réception et demanda quelques jours pour préparer le travail requis ; et après une semaine ou deux, le séminaire fournit à la convention tous les renteignements voulus. M. Dunkin écrivit à la convention qu'il n'était en possession d'aucune telle information ; mais qu'il était prêt à aviser les seigneurs, ses clients, de se rendre aux vœux de la convention, si elle s'adressait à eux. Et le gouvernement que fit-il ? La sourde oreille d'abord ; il n'accusa même pas réception de la lettre. Pressé de dire oui ou non, il répondit enfin *qu'il ne donne ait pas les renseignements demandés*, vu que ce travail coûterait trop cher ! On connait l'économie qui se pratique par le gouvernement depuis dix ans et l'on admirera que cette économie ait été portée jusque là. L'on va voir quelle somme énorme il s'agissait de dépenser. M. DeWitt, président de la convention, vient lever l'obstacle ; il écrit personnellement au secrétaire provincial qu'il s'oblige individuellement à payer ce que coûtera le travail requis et on lui envoie un compte de £25 ! Ainsi c'était la dépense de cette somme qui avait gêné les bonnes dispositions des ministres à l'égard de l'abolition.

Ces négociations avait pris bien du temps ; les journaux réellement favorables à l'abolition, c'est-à-dire ceux de l'opposition reprochèrent au gouvernement sa méprisable lésinerie. La *Minerve* ou autres feuilles ministérielles ont-elles dit un mot pour appuyer la juste demande de la convention ? Nullement.

Des bureaux du gouvernement, passons maintenant dans l'enceinte législative.

La *Minerve* nous a cité un discours fait, en 1850, par M. Lafontaine, affirmant la nécessité d'abolir la tenure seigneuriale. La *Minerve* appuyait le gouvernement de M. Lafontaine, comme elle a soutenu tous ceux qui l'ont suivi. Or si la nécessité d'abolir existait en 1850, à coup sûr elle ne devait pas être moins urgente en 1854. Eh bien l'on vit alors se reproduire en chambre les tentatives faites au dehors, par le parti ministériel, pour empêcher l'abolition. Dès l'ouverture de la session, en juin 1854, le ministère signifia officiellement, par le discours du trône, qu'il n'entendait rien faire sur la tenure. De son côté la majorité de la chambre signifia officiellement au ministère, dans sa réponse au discours du trône, qu'elle entendait procéder à l'abolition. Le 20 juin, 1854, le ministère fut battu sur cette même question, dans une division de 42 contre 29. Parmi les noms de la minorité, nous comptons les suivants : M. Cartier, procureur général actuel ; M. Chabot, nommé depuis commissaire seigneurial, puis juge ; M. Chauveau, ministre alors, puis surintendant de l'éducation, M. Galt, visant alors au portefeuille qu'il possède aujourd'hui ; M. Morrison, solliciteur sans siége en chambre aujourd'hui ; M. Poulin (le digne successeur de M. Davignon) nommé depuis et renommé commissaire, pour les barrières de Québec et le pont Montmorency ; M. Prince, que l'on fait juge en ce moment ; M. Taché, actuellement commissaire des prisons ; M. Turcotte, nommé depuis commissaire seigneurial et emprunteur frauduleux de 30 à 40 mille piastres des fonds publics ; M. Mongenais, l'homme fidèle et servile par excellence, etc., etc.

Ainsi battu sur la question seigneuriale elle-même, le ministère obtint du gouverneur une dissolution de la chambre et resta au pouvoir. Inutile de dire que dans toute cette manœuvre le ministère fut chaudement appuyé par la *Minerve*, le *Canadien* et autres journaux aussi désintéressés et aussi abolitionnistes.

Des élections générales eurent lieu *et le ministère y fut battu*, ainsi que le prouva le premier procédé parlementaire, l'élection de l'Orateur, où M. Cartier, non-abolitionniste, fut écarté par M. Sicotte, abolitionniste sincère.

En présence du vote de la chambre sur l'élection de l'Orateur, des changements ministériels eurent lieu, et chose à jamais mémorable, ceux qui avaient lutté toute leur vie, dans le Haut-Canada, contre la sécularisation des réserves sécularisèrent eux-mêmes les réserves ; de même que ceux qui, quelques mois auparavant, affrontaient les abolitionnistes dans la chambre et aux bustings, se firent abolitionnistes! Et l'on dira que chez les uns comme chez les autres, c'était l'amour de la réforme et non l'attrait du portefeuille qui les faisait séculariser et abolir !

La crédulité populaire n'ira jamais jusqu'au point d'avaler de pareilles bourdes !

C'est donc l'épée dans les reins des ministres que l'opposition a conquis l'abolition de la tenure, sur le mauvais vouloir des chefs ministériels. Placés entre leurs répugnances à réformer et l'amour des portefeuilles, ces chefs ont préféré conserver les portefeuilles que la Tenure, ainsi que nous l'avons dit.

Mais ce n'était pas tout d'abolir. Il n'était pas de question où il fut plus vrai de dire que : la lettre tue, l'esprit vivifie. Il était impossible d'abolir, sans indemniser. Les faux abolitionnistes seuls avaient fait de la démagogie à cet égard. Les abolitionnistes sincères ne séparaient jamais les deux idées. Loin d'être néanmoins de l'avis de M. Archambault, que c'était faire injure aux censitaires de demander au gouvernement une aide pécuniaire pour indemniser les seigneurs, les censitaires croyaient et disaient hautement que l'abolition était impossible sans cette aide. L'abolition était la lettre, l'aide gouvernementale l'esprit, de toute mesure d'abolition. Après avoir conquis la lettre qui pouvait tuer, il restait à l'opposition d'obtenir l'esprit qui vivifierait.

La convention avait demandé £750,000,—trois millions de piastres. Il n'y a aucun doute maintenant que ce chiffre eut suffi à payer tous les droits casuels, avec l'économie d'exécution qui était contenue dans le projet de la convention. En sera-t-il ainsi avec les lois faites et la prodigalité d'exécution du gouvernement ? Nous ne le croyons pas ; et le règlement des comptes prouvera prochainement que la convention avait raison.

Quoiqu'il en soit, le gouvernement n'eut pas de peine à se convaincre qu'il ne ferait pas injure à la magnanimité du censitaire, en venant à son aide.

Mais on s'aperçut bientôt que l'allocation provinciale était bien insufisante et l'opposition sollicita le gouvernement de la compléter. Comme toujours, le gouvernement résista et il fallut une nouvelle crise ministérielle, pour délier les cordons de sa bourse.

Nous prouverons maintenant que c'est à l'opposition, ou plutôt au ministère de deux jours (Brown-Dorion) que revient tout le mérite du rachat des droits casuels, par le gouvernement,—comme nous avons établi que la loi de 1854 est due aux secousses données par l'opposition au mauvais vouloir des ministres d'alors.

A bientôt.

Division de Rigaud.

Le writ d'élection, pour la division de Rigaud, est parvenu, depuis quelques jours, à l'officier rapporteur, F. de Sales Bastien, écuier, de Vaudreuil, et nous sommes informé que la nomination aura lieu, à Vaudreuil, le 4 octobre prochain.

Nous avions espéré que cette élection aurait lieu, sans entraîner un conflit de partis ; mais il paraît qu'il n'en peut être ainsi. La candidature de M. Roy, acceptée par tous les partis, malgré les antécédents politiques de M. Roy, nous avait d'abord inspiré cet espoir ; et quand cette candidature est disparue, nous étions loin de supposer que ce serait avec M. Mongenais que la *Minerve* viendrait engager une lutte de partis. Dévoré par l'ambition de parvenir à quelque chose, M. Mongenais s'était trouvé tout à coup pris de rage contre M. Roy, son ancien allié politique, uniquement parce que les nombreux amis de M. Roy l'avaient placé sur le chemin de M. Mongenais. Les calomnies furent de suite industrieusement circulées, par M. Mongenais lui-même, contre un homme dont l'intégrité entravait son ambition. Mais ce n'était pas assez de la calomnie ; M. Mongenais, s'imaginant que les libéraux ne pouvaient faire taire les préventions de parti et accepter un ancien ministériel comme M. Roy, — M. Mongenais se mit à exploiter l'esprit de parti des libéraux, non-seulement en se disant libéral, mais en se faisant *rouge*, oui tout rouge. Voilà donc M. Mongenais rouge, pour le moment, et en campagne contre le ministère, sans égard pour les sympathies passées ou futures de la *Minerve*. Mais hélas ! nous vivons dans un temps,

" Où les plus belles choses
" Ont le pire destin !"

Pour des motifs puissants, M. Roy s'éclipse et rend à ses amis leur parole et leur liberté d'action. Le Dr. Valois arrive sur les rangs et brrrr....t M. Mongenais décampe de la plateforme rouge, remet son nouveau drapeau dans sa poche et redevient ce qu'il était,—ministériel enragé. Et voilà ! Et la *Minerve* vient de lui décerner un certificat de fidélité au *programme* (! ! !) ministériel. Certes nous endosssons ce certificat et nous disons aux électeurs de la division de Rigaud que s'ils veulent envoyer au conseil une machine à voter, qui ne demandera qu'un peu de graisse, pour bien marcher, ils n'ont rien de mieux que M. Mongenais. Nous en donnons une preuve dans notre article de ce jour : " Les partis jugés par leurs œuvres." Après avoir témoigné beaucoup de zèle, en dehors de la chambre, pour l'abolition des droits seigneuriaux, nous trouvons M. Mongenais votant le 20 juin 1854, contre la motion de M. Sicotte, pour procéder à l'abolition et se faisant battre *fidèlement* avec le ministère-Grand Tronc de M. Hincks. Certes oui, il est fidèle, M. Mongenais ; mais non pas à ses électeurs. Nous aurons de nombreuses preuves à donner de la fidélité de M. Mongenais.

De son côté, le Dr. Valois a fait ses preuves de fidélité à ses électeurs. Dans la même séance où M. Mongenais trahissait les siens, le Dr. Valois votait avec la majorité qui voulait abolir la tenure. Le Dr. Valois a été en chambre tout au moins aussi longtemps que son adversaire et les journaux de la chambre nous éclaireront sur la conduite des deux candidats.

Tout de même, n'est-ce pas bien drôle d'entendre la *Minerve* parler du *programme* auquel M. Mongenais a été fidèle ? Un article tout récent du programme de la *Minerve* consistait à repousser la candidature de M. Guèvremont, parce qu'il manquait d'éducation. Singulièrement, M. Guèvremont pourrait être le maître d'école de M. Mongenais ! Cela n'empêchera sans doute pas la *Minerve* de soutenir M. Mongenais contre Dr. Valois. Faiblesse humaine, voilà bien de tes coups !

Le Dr. Valois n'invoque son passé qu'en témoignage de son intégrité. Ils sent avec raison, que la position d'un conseiller législatif n'est pas la même que celle d'un membre de la chambre basse. Si les membres du conseil devaient agir avec la discipline rigoureuse des partis politiques, il arriverait avant longtemps un conflit inévitable entre les deux chambres et nous allons le démontrer. Supposons, pour un instant, qu'un parti triomphât pendant quatre ou six ans, dans toutes les élections du conseil ; ce corps se trouverait composé d'un parti compact, ayant une majorité absolue et contrôlant tout, et cela pour toute la durée du mandat de ses membres, qui est de 8 années. Supposons maintenant qu'après ces quatre ou six années de triomphe, ce parti perdît son ascendant, la chambre d'assemblée, dont le mandat ne dure que quatre ans, et qui peut ne durer qu'un mois, par suite d'une dissolution imprévue mais possible, la chambre basse alors serait gouvernée par une majorité hostile à celle de la chambre haute, et là viendrait le conflit, le *deadlock*, comme disent les anglais.

Le Dr. Valois, comprenant le mécanisme de nos institutions, arbore un drapeau neutre et dit aux électeurs: j'appuierai les bonnes mesures du gouvernement et je résisterai aux mauvaises. Et quand il en appelle au passé, c'est pour rappeler à tout le monde qu'il n'a qu'une parole. Si cette espèce d'hommes ne convient pas à la *Minerve*, qu'elle fasse tous ses efforts pour les empêcher d'être élus ; c'est le droit de tout homme, mais ce n'est pas le devoir des honnêtes électeurs.

Division Lavallière.

Le writ pour l'élection de la division Lavallière a été émané. La nomination aura lieu le 10 octobre et la votation les 18 et 19 octobre. J. A. Arcand, écuier, régistrateur du cointé d'Yamaska est officier-rapporteur. On verra par une correspondance que nous publions dans une autre colonne que les chances de M. Proulx donnent de plus en plus confiance à ses amis dans le résultat de cette élection. D'après tous nos renseignements, M. Proulx est digne des suffrages des électeurs et sera un ferme et sage soutien des intérêts du peuple dans le conseil législatif.

Division Stadacona.

La loi électorale donne le droit à un candidat malheureux de maudire les électeurs qui l'ont refusé, si nous devons en croire une lettre de M. Barthe, ex-candidat pour la division Stadacona ; lettre qu'il a publiée dans le *Canadien* et le *Journal de Québec* ; lettre pleine d'insultes grossières à l'adresse d'une partie de la population du faubourg St.-Roch ; lettre pleine d'injures ridicules à l'adresse de M. Huot ; lettre enfin digne de M. Barthe, l'homme qui a tâté de tous les partis, qui a tâté de la gloire, et qui devrait enfin tâter de la solitude domestique. M. Barthe dit qu'il ne demandait qu'un quart-d'heure pour confondre M. Huot : nous aurions donné cinq minutes à M. Barthe pour se confondre. Ce monsieur est devenu bien aristocrate. Tous ceux qui ne portent pas la pelisse fourrée méritent suivant lui le titre de *vile multitude*, de *troupe de déguenillés enivrés pour l'occasion*, etc. Il n'est pas étonnant que M. Barthe après avoir ainsi insulté, redoute l'application du *Lynch law*. — La déconfiture de M. Barthe est une déconfiture éclatante pour le ministère. Ce candidat n'était soutenu que par le seul journal vraiment ministériel de Québec, le *Chronicle*, qui approuve ou trouve au moins justifiable la conduite des orangistes dans le Haut-Canada. M. Barthe était le digne candidat d'un ministère sans principes. *Requiescat in pace*. Le triomphe de M. Huot est certain. Espérons que St.-Roch lui donnera un bon successeur dans la chambre d'assemblée.

— La nomination des candidats pour la division de Brock aura lieu le 26 courant. M. Foster est toujours le seul candidat sur les rangs pour cette division. M. Huntingdon, avocat, est sur les rangs pour le comté de Shefford, en remplacement de M. Foster.

Qui croire ?

Tandis que la *Minerve* et quelques autres journaux s'évertuent à signaler le jour de l'avènement au pouvoir de l'hon. George Brown comme celui d'un monstre protestant qui engloutira les institutions catholiques, persécutera le clergé, détruira les autels, brisera les images des saints, le *Commercial Advertiser* accuse le même M. George Brown, d'avoir fait " une alliance avec McGee et Charbonnel (textuel), assurant ainsi son élection à Toronto."

L'*Advertiser* ne se doute probablement pas qu'en établissant que M. Brown doit son élection à son alliance avec les catholiques de Toronto, il éparpille l'échafaudage de calomnies et de mensonges élevé par les organes de M. Cartier dans le Bas-Canada, pour abriter le double jeu de son hypocrisie ultra-catholique et de son alliance avec les orangistes.

Les catholiques du Haut-Canada doivent savoir mieux que la *Minerve* et consorts quel est le parti dans le Haut-Canada qui leur offre le plus de garanties et doit leur inspirer le plus de confiance. Or, en face du parti ministériel orangiste du Haut-Canada, ayant à sa tête l'honorable J. A. McDonald et les autres collègues haut-canadiens de M. Cartier, et du parti de l'opposition ayant à sa tête l'honorable George Brown, les catholiques du Haut-Canada ont suivi la voix de leur chef, — celui auquel le ministériel *Advertiser* ne daigne pas donner les titres d'usage, de convenance et de droit, lorsqu'il dit " Charbonnel " tout court, — et se sont ralliés à l'opposition et à son chef.

Les catholiques du Haut-Canada sont-ils les meilleurs juges des intérêts de leur foi ?

Doit-on préférer à l'opinion de Mgr. Charbonnel celle de M. Cartier ? voire même celle de la *Minerve ?*

Est-il à supposer que, si le parti ministériel-orangiste était si bien disposé à l'égard du Bas-Canada que le disent les petits tartuffes qui exploitent la susceptibilité religieuse des catholiques de notre section, (et comme l'ont prouvé les déclamations et les résolutions orangistes contre le catholicisme, n'est-ce pas !) et que si l'opposition du Haut-Canada était si dangereuse, Sa Grandeur l'évêque Charbonnel et les catholiques du Haut-Canada auraient repoussé l'alliance des orangistes pour se jeter dans les bras de l'opposition du Haut-Canada ?

Il faudrait alors supposer que les catholiques du Haut-Canada sont des aveugles, ou qu'ils ne sont pas de vrais catholiques, mais des protestants, des mécréants ou des apostats.

Les événements qui viennent de s'accomplir dans le Haut-Canada, dessilleront bien des yeux et montreront une fois au peuple du Bas-Canada sous son véritable jour, le mérite des alliances *quelconques* du parti Cartier avec l'orangisme, et le mérite de l'alliance de l'opposition bas-canadienne avec le parti haut-canadien, auquel les catholiques du Haut-Canada se sont ralliés, non pas seulement de l'aveu de l'*Advertiser*, mais de la *Minerve* elle-même, comme nous l'avons fait remarquer il y a quelques jours.

— Il suffit de faire remarquer une des erreurs commises par le *Times* dans son article sur les Canadiens-français pour en nullifier l'effet. La plus ridicule de ces erreurs est bien celle qui lui fait accuser les Canadiens-français d'avoir brûlé le parlement en 1858. Le *Times* aura occasion d'apprendre, peut-être par la *Gazette* ou l'*Advertiser* qui ont reproduit cet article sans relever cette pitoyable erreur, que ceux qui ont brûlé le parlement en 1858 sont les mêmes qui, en 1860, ont fait les affronts les plus graves à l'héritier présomptif de la couronne britannique, et que ces gens-là sont aujourd'hui les alliés intimes d'un héro qui commença à faire preuve de sentiments *conservateurs* à la bataille de St.-Denis, où il montra plus de dispositions pour l'eau que pour le *feu*.

— " Lorsqu'il s'est agi des principes qui constituent le programme politique du parti conservateur, dit la *Minerve*, M. Mongenais a toujours enregistré son vote dans le sens des idées conservatrices."

Qu'est-ce que le programme du parti conservateur ? Où a-t-il jamais été formulé ? En reste-t-il un exemplaire ? Est-ce la *Minerve* de 1840 ou de 1860 qui le contient ? Le parti conservateur a-t-il jamais eu un programme ? S'il en a eu un, ça dû être un programme conservateur ? Qu'en a-t-il *conservé*; autre chose que le premier et le seul article que nous connaissions, la possession du pouvoir ? Ce programme ne pouvait pas consister en l'abolition de la tenure seigneuriale, non plus qu'en d'autres réformes ; car alors il n'aurait plus été conservateur ? Qu'entendez-vous donc par le programme du parti conservateur ? Qu'entendez-vous donc par idées conservatrices ? La nationalité et la religion ? Vous sacrifiez la première aux bénéfices que rapporte aux hommes de votre parti, le système Durham, système dont le but est, de votre aveu, la *dénationalisation* du Bas - Canada ; — vous sacrifiez la religion à l'alliance orangiste, surtout en exposant les catholiques du Haut-Caneda à devenir la proie de la puissance que le ministère Cartier que vous soutenez a donnée à cette secte orangiste ! Encore une fois, qu'entendez-vous par le programme du parti conservateur et quel phénomène est-ce que vos idees conservatrices ? Encore si vous aviez dit : le programme du parti *libéral* - conservateur, on vous aurait compris ; on se serait rappelé que vous nous avez volé notre nom en même temps que notre programme pour *conserver* le pouvoir. Il est pourtant un article de ce programme que le parti dit *conservateur* nous a volé, mais qu'il *conserve* ; c'est la réduction des taxes, l'économie des fonds publics et la cessation du gaspillage et de la corruption pratiqués à même l'argent du peuple. Il ne peut se décider à appliquer cet article du programme libéral. Qu'il le fasse : nous ne lui en ferons pas reproche. Ajoutons que la *Minerve* a raison d'assurer aux électeurs de Rigaud que M. *Mongenais* a toujours été aussi conservateur qu'elle, quand il s'est agit de conserver la corruption et le gaspillage, et même la tenure seigneuriale à une certaine époque.

Manifestation politique.

L'hon. George Brown a été la semaine dernière l'objet d'une manifestation des plus honorables de la part des électeurs de Waterloo. Deux adresses lui furent présentées dans lesquelles on le félicite hautement de sa conduite, en approuvant sa détermination de faire tous ses efforts pour dissoudre la présente union législative, qui au lieu de cimenter l'amitié de deux races differentes, a fait tout le contaire, et a créé une lourde dette et des embarras de toute sorte. Une de ces adresses portait plus de 800 signatures. Un grand concours de monde était rassemblé. M. Brown prit la parole et parla pendant deux heures et demie. Son discours fut écouté avec la plus profonde attention et, lorsqu'il eût fini de parler, les applaudissements durèrent plusieurs minutes. Ce discours a été publié dans le *Globe* de jeudi ; nous n'avons pas encore eu le temps de le lire.

— La *Minerve* croit avoir beaucoup dit pour qualifier justement la résolution orangiste fesant des reproches sanglants au gouverneur d'avoir conduit le prince aux institutions catholiques de Québec, en disant que les orangistes devraient également reprocher au gouverneur d'avoir admis les adresses des " Sauvages de Sarnia et des Ojibbeways."

Quand la *Minerve* a qualifié le fanatisme sanguinaire de l'orangisme " d'enthousiasme et d'exaltation," elle a profondement insulté la foi religieuse dont elle se prétend un des défenseurs, en donnant à entendre que cette foi pouvait exciter contre elle chez ses adversaires cette noble passion du cœur : l'*enthousiasme* et l'*exaltation*. Quand elle compare les témoignages de loyauté du clergé canadien aux manifestations des Sauvages, elle montre combien d' " esprit voltairien " peut entrer dans l'âme d'un dévot. L'orangisme vous a sauvé : il vous tuera. Vous l'avez embrassé trop étroitement : il vous étouffera.

La *Minerve* nous traite de " petit saint," inutile parole, le calendrier est rempli ; mais il reste une place dans celui des orangistes pour les *bons frères* de la *Minerve*.

— On lit dans la *Gazette de Sorel* :

LES NOUVELLES BATISSES DES COURS ET PRISONS A SOREL.—Le nouveau contracteur, M. Vézina, semble vouloir continuer la farce des anciens par rapport à ces bâtisses. Il est impossible d'imaginer une conduite plus extraordinaire tenue par ces gros messieurs que l'on appelle contracteurs du gouvernement. On se rappelle celle des anciens ; M. Vézina n'a pas l'air de vouloir faire mieux, du moins quant à Sorel.—Un jour, ce sont des ouvriers qui manquent, le lendemain ceux qui y sont partent sous le prétexte qu'ils ne sont pas assez payés ou qu'on ne les paye pas du tout ; un autre jour on attend après la pierre pour continuer les travaux. C'est là une maivaise plaisanterie exercée aux dépens des citoyens de ce district, et contre laquelle nous protestons hautement. Nous attirons l'attention spéciale du département des travaux publics sur ces faits, nous espérons qu'on mettra M. Vésina en demeure de continuer les travaux sérieusement et avec activité, autrement, le blâme devra retomber sur le gouvernement.

— M. McQuisten, inspecteur de la ville, s'est donné le trouble de venir à notre bureau pour se justifier de l'accusation de négligence portée contre lui par nos honorables correspondants ***. M. l'inspecteur nous informe qu'il a déjà plusieurs fois traduit devant le Recorder l'entrepreneur dont on se plaint encore en cette circonstance. On ne peut donc pas m'accuser de négligence, nous a dit M. McQuisten—qui convient, du reste, que l'entrepreneur en question occupe plus d'espace avec ses matériaux qu'il ne le lui a permis, mais sans cependant nuire au public, prétend M. l'inspecteur. Nous n'en sommes pas les juges. Cependant, nous dirons que du moment que des contribuables se plaignent, on devrait mettre les règlements en force, quelle que soit la gravité de leurs raisons.

— On lit dans le *Leader :*

" Les restes mortels de Herbert Ingraham, M. P. P. et propriétaire de l'*Illustrated London News*, qui perdit la vie lors du naufrage du *Lady Elgin*, ont quitté Chicago vendredi soir pour Québec; et seront transportés de ce dernier port en Angleterre. Le cadavre de M. Ingraham sera en toute probabilite transporté en Angleterre sur le vapeur par lequel il vint en Amérique. M. Ingraham laisse une femme et six enfants pour déplorer sa perte."

— Les citoyens de New-York font de grands efforts pour préparer une réception grandiose au prince de Galles. Tous les comités sont formés. Les billets d'admission au bal, sont l'objet d'une convoitise incroyable. Un monsieur a offert jusqu'à $400 pour un de ces billets.

La traduction des documents qui suivent est due au *Journal de Québec* ; et nous les reproduisons à titre de documents bons à conserver :

" BUREAU DU MAIRE,
" TORONTO, 8 sept.

" MYLORD DUC.—En conséquence de la très pénible entrevue que Votre Seigneurie m'a fait l'honneur de m'accorder, hier soir, touchant le portrait du roi Guillaume III, qui avait été placé sur l'arc élevé par les orangistes de cette ville, et lequel devait être enlevé et remplacé par celui du prince de Galles ; et aussi relativement à la communication que j'avais eu l'honneur d'adresser à Son Excellence le Gouverneur Général, il y a quelques jours, pour lui spécifier le changement proposé. lequel changement n'avait pas soulevé d'objection, soit par la dernière communication à Son Excellence ou par quelque déclaration personnelle, j'ai convoqué le conseil pour ce soir à neuf heures et demie où j'espère soumettre une explication et une apologie que votre seigneurie et son excellence, j'en ai la confiance, pourront trouver satisfaisantes. J'aurais convoqué cette assemblée hier soir ; mais je ne pus trouver ni greffier ni messager et on me dit que j'éprouverais de grandes difficultés à pouvoir réunir les membres du conseil.

" J'ai l'honneur d'être, Mylord duc, de votre seigneurie, le très humble et obéissant serviteur,

" ADAM WILSON, maire."

Autre lettre du maire Wilson en réponse à la lettre du duc :

" BUREAU DU MAIRE,
" TORONTO, 8 sept.

" MYLORD DUC.—En ce qui a rapport à l'entrevue que votre seigneurie m'a fait l'honneur de m'accorder hier soir, au sujet du transparent du roi Guillaume III placé sur l'arc de triomphe des orangistes de cette ville, et à la lettre que j'ai eu l'honneur de faire tenir à son excellence le gouverneur général, dans laquelle lettre je déclarais que cette décoration n'aurait pas dû être placée là, je désire en ce moment avouer à votre grandeur que j'aurais dû indubitablement mentionner le changement que l'on a proposé de faire subséquemment, et qui de fait fut fait ensuite ; et bien que les catholiques fussent disposés à accepter et aient accepté ce changement, il était, néanmoins, dû à votre seigneurie et à son excellence de les informer incessamment d'une telle déviation de l'arrangement conclu. Et en jugeant ce que j'ai fait suivant l'aspect actuel des choses, il peut sembler qu'il y a eu présomption de ma part à décider que votre seigneurie ou son excellence eut jugé que cette déviation produirait ou ne produirait pas la conséquence qui en est résultée.

" Les difficultés n'ont pas manqué quand il s'est agi de pacifier l'état menaçant et sérieux des choses, et je pense n'avoir pas manqué de faire tous mes efforts pour amener une solution satisfaisante. Il est pénible pour moi, de penser que, contrairement à ma volonté, j'ai failli à mon devoir en cette circonstance. Mais il m'est infiniment plus pénible encore de penser que votre seigneurie ait pu croire que j'avais négligé de lui faire part de cette information par un motif indigne, ou dans le but de compromettre Son Altesse Royale le prince de Galles, votre seigneurie ou son excellence le gouverneur-général, ou même pour un motif de complaisance envers une portion de mes concitoyens. Je puis, en toute sûreté, faire appel à tous ceux qui me connaissent, et qui, j'en suis convaincu, diront à votre grâce que je ne voudrais pas, à moins de dévier de la conduite de toute ma vie, agir de la manière à laquelle votre seigneurie a fait allusion hier soir ; mais j'admets encore que, dans ce qui est arrivé, tout paraissait de nature à corroborer l'opinion exprimée par votre seigneurie, dans la circonstance en question. Il ne me reste plus maintenant qu'à prier votre seigneurie que, quelque soit la faute que l'on puisse m'imputer, la responsabilité n'en retombe pas sur cette ville loyale, puisque, en ce qui regarde votre seigneurie et son excellence je suis le seul blâmable.

" J'ai l'honneur d'être, Mylord duc, de votre seigneurie, le très-humble et obéissant serviteur.

" ADAM WILSON, maire."

" A sa seigneurie, le duc de Newcastle, le secrétaire des Colonies, etc."

Le duc a répondu en ces termes :

" HOTEL DU GOUVERNEMENT,
" TORONTO, 8 sept. 1860.

" MONSIEUR,—Je suis si sincèrement désireux que tous les incidents pénibles de ces quelques derniers jours soient, d'un seul coup et à jamais, ensevelis dans l'oubli, et qu'il ne reste plus qu'un seul souvenir, celui du beau spectacle qui, hier soir, a proclamé au monde la loyauté et l'enthousiasme de tous les citoyens de la ville de Toronto, que j'éprouve un soulagement réel de penser que je puis, sans sacrifier aucun des devoirs que je dois remplir auprès de la personne du prince de Galles, accepter l'apologie que vous m'offrez dans la lettre que je viens de recevoir. Dans cet esprit je ne continuerai pas une discussion qui a dû être bien pénible pour vous, et qui certainement ne l'a pas été moins pour moi. Mais je dois vous faire remarquer que c'est votre propre lettre qui, en réalité, a donné au portrait de Guillaume III, un caractère odieux. Personne ne peut trouver à redire à un portrait qui, en lui-même, présente un des plus illustres de nos rois, mais quand vous m'avez informé que ce portrait devait être élevé par les orangistes, parce qu'il était un symbole de parti, vous lui prêtiez par là le caractère de ces decorations que j'avais conseillé au prince de repousser, et la réapparition de ce même portrait forçait le prince à ne pas passer sous l'arc, à moins de violer les termes de ma lettre au gouverneur-général. Je ne puis qu'espérer qu'à partir de ce moment tous les différends seront complètement bannis de l'esprit de tout le monde, comme les oubliera monsieur, votre obéissant serviteur,

" NEWCASTLE.

" A son honneur le maire de Toronto."

Ainsi se terminèrent les difficultés du maire, et il fut convenu que les autorités de la ville, qui avaient été exclues du lever le samedi, seraient présentées le lundi.

CORRESPONDANCES

Division Lavallière.

DIVISION LAVALLIERE, (en haut,)
14 septembre 1860.

MM. les Rédacteurs,

Beaucoup de correspondances ont été publiées sur les différents journaux du pays, traitant plus ou moins justement la chance de succès des divers candidats qui s'offrent aux électeurs de la division Lavallière.

Chacun peut penser et écrire comme bon lui semble, mais toujours la vérité est là qui fustige le mensonge ! ! ! L'on a écrit en faveur de certain candidat, l'on a écrit contre ; les journaux s'en sont mêlés comme de raison. Vous avez vous-mêmes, MM. les rédacteurs, donné votre mot par lequel vous paraissiez donner l'avantage à M. Proulx ; comme cela s'accrédite par ici entre les hommes bien pensants et sérieux.

La *Gazette de Sorel* devait faire ses remontrances ! Le *Canadien* annonçait dernièrement que M. Proulx avait *résigné*. La *Gazette de Trois-Rivières* accorde la palme à M. Legendre, parce qu'il est le plus âgé des candidats et qu'il a une boussole pour *passeport*, etc.—L'*Ere Nouvelle* ne suit qu'en dire, nâgeant dans le pour et le contre. Après tout cela, vous ne seriez peut-être pas fâché d'en savoir encore quelque chose, n'est-ce pas ?

Eh bien ! voici : M. J.-Bte. George Proulx, le candidat de la phalange oppositionniste modérée de la division de Lavallière, sera sans doute l'élu du peuple, car il compte pour lui les paroisses de la Baie du Fèbvre, St.-Zéphirin de Courval où les MM. Hart qui y demeurent et y possèdent une influence très respectable, sont les personnes du comté d'Yamaska qui sont le plus disposées en faveur de M. Proulx. Honneur leur soit rendu ! A St.-Thomas de Pierreville, une petite part ; à St.-François, la même chose, car l'opposition compte moins sur ces deux paroisses que sur les autres, vu que ces paroisses ont été " à la Cartier" complètement corrompues dans les dernières élections par le fameux Gill, qui voudrait encore s'y *agripper*. Les paroisses de St.-Michel d'Yamaska. St.-David avec ses 621 voteurs,—St.-Guillaume, St.-Germain et une bonne moitié de St.-Frédéric de Drummondville, sont pour M. Proulx. Voilà pour le comté, d'Yamaska et la partie du comté de Drummond qui se trouve dans la division Lavallière.

Quant au comté de Nicolet il ne paraît pas à la vérité y régner autant de bonne entente : plusieurs candidats d'ailleurs se divisent les électeurs et se berçent dans la douce espérance d'obtenir l'influence du membre du comté qui paraît faire de la politique à la caillette. M. Proulx a été fort bien reçu dans toutes les paroisses où il s'est présenté ; expliquant clairement la ligne de conduite qu'il tiendra en chambre, et sa manière de voir les affaires politiques en général, l'ont fait apprécier de bon nombre d'électeurs indifférents. M. Proulx, malgré qu'il soit exclusivement adonné à l'agriculture, n'en cède en rien aux autres messieurs qui sont sur les rangs, et, s'il y a différence, c'est assurément en sa faveur. La division Lavallière ne saurait faire un meilleur choix qu'en élisant J.-Bte. George Proulx, de Nicolet, quoi qu'en disent les *bleus*.

UN ELECTEUR.

EUROPE

NAPLES, 25 août.

Les victoires de Garibaldi en Calabre, les insurrections de la Basilicate et du Silento ont jeté la terreur dans la cour de Naples. On paraît décidé à abandonner les Calabres comme on a abandonné la Sicile, en concentrant toutes les troupes autour de Naples, et l'on en appellerait à une dernière bataille où les Napolitains se trouveraient six contre un.

Mais, avant d'en arriver là, la moitié de l'armée napolitaine aura déserté.

On monte à la vue de tous des obus et des bombes au château Saint-Elme.

Hier soir et cette nuit, a débarqué à Castellamare le reste de la garnison de Reggio, avec le général Melendez. Quand les artilleurs ont mis pied à terre, les lazzaroni ont demandé : " Et les canons ? où sont-ils ?—Bah ! a répondu un artilleur, don Peppino n'en avait pas, nous les lui avons laissés." Don Peppino, c'est Garibaldi. — Pour extrait : A Husson.

— On écrit de Naples, le 22 août, au *Journal des débats :*

" J'ai dû vous écrire que sur les navires piémontais en rade se trouvaient des bersaglieri. Ces zouaves italiens descendaient tous les jours se promener dans la ville. Les journaux avaient raconté comment ces braves soldats s'étaient battus en Crimée et dans la dernière guerre d'Italie. On les fêtait par conséquent, on les régalait dans les cafés, et qui pouvait leur serrer la main s'estimait heureux et honoré.

" Hier, deux bersaglieri traversaient la rue de Tolède, avec leur cortége ordinaire de bourgeois et de plébéiens, et s'en allaient vers la rue de Capo-di-Monte, la plus belle de Naples. Au palais de l'Académie des beaux-arts, *Gli Studi*, trois autres bersaglieri rejoignirent leurs compatriotes. De ce côté de la ville se trouve la caserne des tirailleurs. Voyant les soldats piémontais, sept ou huit tirailleurs se mirent à les suivre. Un peu plus loin, d'autres camarades se réunirent aux premiers, et puis d'autres, et puis d'autres encore. Bref, ils étaient une quarantaine, lorsque les cinq Piémontais s'arrêtèrent pour admirer le pont de la Sanita, ce pont magnifique jeté par-dessus les septièmes étages des maisons de la ville comme un tiret entre deux collines. A quelques pas de là est la maison de campagne du marquis de Villamarina. Les bersaglieri penchés sur le parapet du pont, s'extasiaient d'admiration en face du Vésuve qui fume, de la mer qui dort, de cette vaste colline de Capo-di-Monte jonchée de maisons de campagne, et voyaient passer sous l'arche immense du pont une fourmilière de peuple. La garde du corps des tirailleurs se tenait derrière eux

se parlant bas, se lançant des éclairs sinistres d'yeux, en partie blêmes de colère et partie rouges de vin. Tout à coup une dizaine parmi eux dégaînent et commencent à frapper sur les soldats italiens. Un cri d'horreur jaillit de la part du peuple : *A la trahison !*

« Les bersaglieri, revenant soudainement de leur surprise, dégaînent à leur tour sous une grêle furieuse de coups, car tous les tirailleurs se mirent de la partie. En somme, la mêlée s'engage. Le peuple se déclare pour les Italiens. Un lazzarone fend la figure d'un tirailleur d'un coup de rasoir, un autre enfonce son couteau dans le dos d'un soldat qui blessait de pointe et de taille. Un troisième casse le bras d'un sergent avec un rondin. Quelques chasseurs qui passaient par là se déclarent aussi en faveur des Piémontais. Une agitation immense se propage dans le quartier Stella. Voyant cela, les tirailleurs prennent la fuite. Un piquet de garde nationale arrivé. Un garde national enfonce sa baïonnette dans le cou d'un tirailleur et l'arrête. Des Piémontais, trois étaient blessés ; cinq, des tirailleurs. Une demi-douzaine de gardes nationaux en traînèrent au poste cinq autres. L'alarme se met dans la caserne des tirailleurs ; ils voulaient tous sortir armés ; mais la contenance froide de la garde citoyenne les contint. « Ne touchez pas à la garde," s'écriait la populace devant la caserne des tirailleurs à San-Polito, tandis que ceux-ci se mettaient sous les armes. On s'attend à quelques coups pour aujourd'hui. M. de Villamarina a fait auprès du gouvernement les démarches nécessaires. Le ministre lui a promis une satisfaction et la punition des criminels.—Camus."

— Un correspondant du *Siècle* lui écrit en date du 25 août.

« J'ai remarqué hier un changement assez notable dans l'aspect de Naples, le soir. Les patrouilles de la ligne, que précédemment, on rencontrait à chaque pas, étaient rares et peu fortes, et il n'y avait que peu ou point de patrouilles de la garde nationale. Des bulletins manuscrits parlaient d'une autre victoire remportée par les garibaldiens, dont la nouvelle mérite confirmation, et un sous-officier de cavalerie l'annonçait avec joie à des gens de la bourgeoisie, sans s'inquiéter nullement des oreilles dangereuses qui pouvaient être aux écoutes. Le palais royal avait à 10 heures et demie toute la tristesse d'une maison abandonnée. Au jardin attenant, les canons étaient seuls, et l'on n'appercevait que de rares sentinelles. On voyait à de longs intervalles quelques faisceaux d'armes ; mais tous ces soldats des jours précédents, annonçant la volonté de se défendre, n'y étaient plus. A l'établissement des grand'gardes aussi, beaucoup moins de forces que d'habitude, et dans quelques groupes causant avec mystère, si quelque parole arrivait jusqu'aux promeneurs, on entendait qu'il était question des succès de Garibaldi. Des propriétaires peureux continuaient de retenir des voitures pour émigrer le lendemain ou dans la nuit ; mais la masse de la population se frottait les mains, et parlait avec une joie mal comprimée de l'accueil qui serait fait au héros de l'Italie. Sur le roi et la cour pas un regret, mais aussi pas une parole de haine. C'était absolument comme s'il n'y eût jamais eu ni roi ni cour.

« Cependant, en ce moment, le roi délibérait en conseil des ministres s'il ne supprimerait point la constitution et n'aggraverait pas l'état de siége de manière à augmenter la terreur de Naples. Spinelli, les autres membres du cabinet et la reine elle-même lui conseillaient de se rendre à Gaëte. On se sépara sans prendre de résolution."

P. S.—M. de Villamarina, pour l'affaire du pont de la Sanita, a obtenu 20,000 francs d'indemnité, et le renvoi des tirailleurs assaillans devant un conseil de guerre qui doit prononcer aujourd'hui même. Si les coupables sont condamnés à mort, les bersaglieri demanderont leur grâce.

G. PAYA.

[Correspondance particulière du *Siècle*.]

NAPLES, 28 août.

Samedi soir, M. de Méchel, commandant supérieur des bataillons étrangers, arriva inopinément à Naples. Il prit juste le temps de vêtir son uniforme, et à dix heures et demie il se présenta chez le roi, qui le reçut immédiatement en conseil. D'assez mauvaises nouvelles avaient précédé le général.

Les Bavarois qui avaient reçu l'ordre ds se porter sur Potenza avaient dû retourner à Salerne, en sorte que la Basilicate se trouvait absolument dégarnie de troupes, et l'insurrection y était entièrement maîtresse du terrain.

Salerne même n'était plus défendue, la garnison qu'on y maintenait ayant dû être envoyée sur des points plus immédiatement menacés.

Les 25,000 hommes qui étaient échelonnés sur toute l'étendue des Calabres avaient eu leurs lignes coupées, et divers engagements partiels avaient été favorables aux Garibaldiens, qui s'étaient emparés des meilleures positions : Piale, San Giovani, Regnara et autres.

Un grand nombre de soldats avaient pris la fuite ; beaucoup d'autres étaient blessés et avaient dû être acheminés sur Castellamare.

Le fort de Reggio avait capitulé. La garnison était sortie avec les seuls fusils et les bagages personnels. Il était resté au pouvoir de Garibaldi huit pièces de campagne et Paixhans de 80, six pièces de 86 et seize ou dix-huit pièces de position, plus deux mortiers de bronze, cinq cents fusils, une grande quantité de vivres, des mulets, etc. ; le tout pouvant favoriser les nouveaux débarquements qui se préparaient.

Le baron de Barrac, surnommé le roi de Calabre parce qu'il possède la moitié du pays et peut disposer d'environ 4000 paysans, avait promis de défendre la cause du roi si on lui donnait des fusils et des munitions. La cour lui donna l'un et l'autre ; mais le moment venu de s'en servir, il s'était mis avec l'insurrection au lieu de la combattre.

Après la prise des positions de Piale par le général Garibaldi, l'armée royale s'était retirée, partie à Monteléone et partie embarquée. Ne pouvant plus tenir devant ses adversaires, elle serait arrivée démoralisée à Castellamare, sur le *Tancrède* et la *Ville de Paris*.

Les lignes télégraphiques de Calabre et Potenza étaient interrompues.

On écrivait d'Eboli qu'un débarquement très nombreux de garibaldiens venait de s'opérer à Sapri (golfe de Policastro, principauté citérieure), et qu'on voyait rôder tout autour des bandes considérables d'insurgés. D'après quelques renseignements, Garibaldi lui-même était à la tête de cette expédition. D'autres voulaient que ce fût son fils.

Sur d'autres parties du continent, les troupes du général étaient maîtresses absolues de Torre-Cavallo, Catona, Bagnara et Scilla ; la révolution s'étendait jusqu'au Cilento ; des levées en masse empêchaient les communications entre les brigades Calandrella et Ghio ; tous les pays insurgés avaient des gouvernements provisoires, et la crainte très sérieuse d'un débarquement à Capri, île si voisine de Naples, avait forcé d'échelonner des troupes de Sorente à Castellamare. Mais ces troupes seraient-elles mieux disposées que les autres qui ne tenaient pour ainsi dire nulle part.

En apprenant ces désastreuses nouvelles, le roi a dit avec tristesse : " Mes soldats avaient pourtant promis de me défendre. — Sire, a répondu un général, quand les soldats sont en votre présence ils crient Vive le roi ! mais à peine ont-ils tourné le dos, et faut-il les conduire à l'ennemi, qu'ils crient Vive Garibaldi ! Ce diable d'homme a ensorcele tout le monde. On ne peut plus compter sur personne."

Le conseil agita alors sérieusement la question de savoir si le roi ne devait pas se retirer à Gaëte et même quitter le royaume. Ce fut l'avis de deux généraux et, ajoute-t-on, de la reine. Mais le roi voulut tenter un dernier effort. On décida que le général Pianelli, ministre de la guerre, qui, la veille encore, devait aller prendre le commandement supérieur des troupes, resterait à Naples pour aviser aux évènements, et qu'on n'enverrait sur les lieux insurgés que des chefs secondaires.

Il était deux heures du matin quand le conseil se sépara. A quatre heures, les généraux de Méchel, Colonna, les brigadiers Barbalonga, Bosco, quatre bataillons de chasseurs forts d'environ 5000 hommes, plusieurs escadrons de cavalerie, et des batteries d'artillerie partaient dans la direction des Calabres pour diverses destinations. Cependant les anciens lazzaroni, ces soutiens traditionnels du trône de Naples, devenus aujourd'hui peuple italien, montraient des dispositions menaçantes. Les tirailleurs de la garde, irrités de leur avoir vu prendre le parti des bersaglieri, avaient prétendu en faire de la chair à pâté. Le peuple les défia, et rendez-vous fut pris à Capo di Monte, là même où avait eu lieu la sauvage agression contre les bersaglieri. Les tirailleurs arrivèrent en armes, le peuple avec des bâtons à la main et les poches pleines de pierres. On se regarda longtemps sans s'attaquer de part ni d'autre. Sur ces entrefaites le commandant de place instruit qu'une rixe allait avoir lieu, dont les conséquences pouvaient être une révolution dans la capitale, envoya de l'infanterie et de la cavalerie, somma les deux partis de se retirer, et un conflit sanglant fut évité.

Quelques heures plus tard circulait dans la capitale la lettre du comte de Syracuse.

Dieu n'a pas éclairé François II et ne l'a pas rendu digne de ses bénédictions. Dans un conseil qui a été tenu du 26 au 27, auquel assistaient, assure-t-on, MM. Brenier et Elliot, et qui a duré jusqu'à trois heures du matin, le roi a décidé qu'avant de partir il attendrait une nouvelle bataille, c'est-à-dire une nouvelle défaite, car elle est inévitable.

Quant au bombardement, un instant redouté, le roi, il est vrai, a dit au prince d'Ischitella et aux chefs de bataillon de la garde nationale mandés au palais, que la capitale serait épargnée ; mais il est probable que la déterminamination prise par les amiraux de faire débarquer leurs troupes s'il en était autrement, a plus contribué que la lumière d'en haut à amener des dispositions pacifiques.

Et à propos d'amiraux et de débarquement projeté, je vous dirai que la flotte sarde, sans comter le *Victor-Emmanuel* attendu prochainement, est forte à elle seule de 7 navires portant 180 canons, et qu'elle a à bord un bataillon entier de bersaglieri et un bataillon d'infanterie de marine.

— Une lettre du P. Rousseau à l'*Union franc-comtoise* contient d'horribles détails sur les atrocités commises à Eer-el-Kammaret et à Damas par les Druses et les soldats turs. Ils ont mutilé un grand nombre d'hommes, coupé le nez, le menton et les oreilles à des prêtres. Ils arrachaient les enfants des bras des femmes, leur coupaient les quatre membres, et forçaient ces malheureuses mères à boire le sang qui en coulait à flots. Des lettres de Damas au *Constitutionnel* disent que le calme n'est pas rétabli. Plus de deux mille chrétiens ont émigré, et l'on craint une nouvelle tataque des musulmans fanatiques.

FAITS DIVERS.

— Nous accusons réception d'une brochure contenant les " constitution, règles et réglements de l'assemblée législative du Canada, déposés sur le bureau de la chambre par M. l'orateur, le 4 mai 1860, et adoptés par la chambre le 15 mai 1860." Cette brochure est bien imprimée et contient les textes français et anglais.

FEU. — Vers neuf heures, vendredi soir, le feu prit dans la maison de M. J. E. Lafond, 116, rue St.-Dominique, mais fut bientôt éteint par les pompiers. Les meubles et l'intérieur de la maison ont été endommagés. Le feu prit par une lampe qu'on essaya de remplir de camphine tandisque la mèche brûlait encore. Nous regrettons d'apprendre que M. Lafond s'est fait de cruelles brûlures aux mains. La maison et le mobilier étaient assurés. L'assurance couvre les pertes.

— Le nommé Narcisse Belleshumur, charretier, âgé de 40 ans, a été traduit devant la cour de police pour avoir, mardi dernier, volé à M. Louis Monette, un portefeuille contenant $48. Au moment de son arrestation, il lui restait encore $36. Le procès du prévenu a été ajourné par suite d'une attaque d'apoplexie qui l'a foudroyé dans l'enceinte de la cour. Le même individu a déjà été trouvé coupable de parjure.

—Un nombre considérable d'habitants du faubourg St.-Jean, à Québec, a présenté une adresse à monsieur.... oh, pardonnez sir... à *sir* Belleau, le félicitant d'avoir été *créé* chevalier. Si l'on en juge par le style de l'adresse, les signataires seraient d'antiques paladins qui tiendraient beaucoup à pratiquer une des estimables vertus de la vieille chevalerie : l'ignorance de l'art d'écrire.

— L'*Inquirer* de Trois-Rivières parle d'une nouvelle variété de foin qui a poussé sur la ferme d'un monsieur résidant à quelques milles au nord de cette ville. Ce foin, connu sous le nom de foin hongrois, a été semé le 15 mai sur un sol léger et a été fauché le 13 août après avoir atteint une hauteur de 4 pieds. On dit que ce fourrage est très nutritif et que les troupeaux en sont plus avides que du foin ordinaire. Son rendement est double de celui de ce dernier. Il doit être coupé vert avant que la graine soit parvenue à maturité. Nos cultivateurs canadiens feraient bien de l'essayer.

— Hier matin, un nommé Gagnon charpentier, résidant au faubourg St.-Louis, était occupé à travailler à bord d'un navire dans le port, lorsque par un choc imprévu, une ancre suspendue à l'avant s'étant subitement détachée, le pauvre homme embarrassé dans la chaîne fut enlevé par elle et heurté avec une grande violence à deux reprises contre les gardes. Quant on le releva il avait les deux jambes littéralement broyées et la tête horriblement contusionnée. Transporté chez lui, il mourut au bout de six heures.—*Canadien.*

UNE FEMME INTRÉPIDE. — Le fait suivant s'est passé en Californie dernièrement :

" Le 16 de ce mois, dit le *Rutle Record*, quatre ours gris firent leur apparition sur la propriété d'Eliza Perry, sur la branche ouest de la Rivière à la Plume, et après avoir égorgé un mouton commencèrent leur festin. Eliza Perry ayant eu connaissance de ce fait résolut d'aller sur le champ punir l'audace des hardis voleurs. Armée d'une carabine elle s'avance intrépidement contre les quatre ours et décharge son arme dans le dos de l'un d'eux. L'animal blessé fut bientôt relevé et il allait se précipiter contre son adversaire en jupon, lorsque celle-ci qui n'avait pas perdu de temps pour recharger sa carabine lui envoya une seconde balle qui eut son effet et l'ours retomba pour ne plus se relever. Ce que voyant les compagnous de ce dernier, qui étaient restés tranquilles spectateurs de la lutte, jugèrent prudent de regagner au plus vite leurs sauvages retraites."

A QUI LA RECOMPENSE ? — Un débat assez singulier se poursuit en ce moment entre le professeur Morse, le premier applicateur pratique de la télégraphie électrique, et M. F. O. I. Smith, associé depuis longtemps à ses entreprises.

On sait qu'il y a deux ou trois ans, les gouvernements européens, sous l'inspiration de la France, ont décerné à M. Morse une prime de $80,000, comme récompense des immenses services que ses travaux ont rendus au monde entier. M. F. O. I. Smith prétend qu'une portion de cette prime doit lui revenir, comme part des bénifices sociaux. M. Morse au contraire revendique la totalité de la somme, à titre de récompense purement personnelle.

L'affaire est pendante, à Boston, pardevant un tribunal arbitral, composé de MM. Sprague, Upham et Geo. S. Hillards.

PAR LE TELEGRAPHE.

LE PRINCE A HAMILTON.

HAMILTON, 19 septembre.

La première visite du prince ce matin a été à l'école centrale, où les syndics lui ont présenté une adresse. Le principal de l'établissement lui a fait visiter les différentes classes et les élèves ont chanté devant lui le " *God save the Queen* " et le " *Rule Britannia*," après quoi ils ont donné plusieurs hourrahs pour le prince lui-même.

De là il est allé à l'hôtel Royal, où il devait tenir son lever. Grand nombre de personnes lui ont été présentées. Immédiatement avant le lever général, le corps des Baptistes lui a présenté une adresse à laquelle le prince a repondu ; et pendant le lever une autre adresse lui a été remise de la part de l'association scientifique de Hamilton. Il est ensuite allé visiter l'exposition, où il n'est resté que quelques instants.

Il a pris le lunch à l'hotel de la Cité, en compagnie des principales autorités municipales.

Après le lunch a eu lieu l'inauguration de l'aqueduc. Le vapeur *Peerless* avait été nolisé expressément pour transporter le prince et sa suite à l'endroit où devait avoir lieu la cérémonie, mais par suite d'un malentendu difficile à expliquer, ils s'y rendirent par terre et arrivèrent au moins une demi-heure avant le temps fixé. Ils en profitèrent pour visiter les magnifiques engins destinés à alimenter l'aqueduc et la ville.

Une fois la cérémonie de l'inauguration terminée, le cortège royal s'embarqua sur le *Peerless* et revint à la ville.

Le préfet et le conseil du comté qui s'étaient entendu pour présenter une adresse au prince lorsqu'il débarquerait, eurent le chagrin de ne pouvoir le faire. Le gouverneur-général en fit de l'humeur, et voulut censurer les commissaires de l'aqueduc, mais le duc et le général Bruce intervinrent et réussirent, non sans difficulté, à appaiser le trop irascible vieillard.

Ce soir Son Altesse ouvrira le bal qui lui est donné par la ville dans une bâtisse magnifiquement décorée qu'elle a fait ériger en arrière de l'hôtel américain.

20 septembre.

Le prince est parti de la salle de bal à trois heures et demie ce matin. Il y avait environ 1000 personnes et tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait.

Ce matin il a été à l'exposition qui a été visitée par 20 à 25 mille personnes. Une troupe de cavalerie, commandée par le capitaine Bull, précédait la voiture du prince, qui en arrivant dans l'enceinte de l'exposition, a pris place sur l'estrade où il devait entendre la lecture d'une adresse qui lui fut présentée par l'association d'agriculture provinciale.

Malheureusement cette intéressante cérémonie fut gâtée par la pluie qui commença à tomber juste au moment où on allait commencer. Le prince et sa suite allèrent se mettre à l'abri dans la bâtisse de l'exposition, qui fut évacuée par la foule, afin de permettre aux illustres visiteurs d'examiner librement la magnifique collection de produits de toutes sortes exposée dans son enceinte.

Pendant ce temps la pluie ayant cessé de tomber, ils sortirent pour aller donner un coup d'œil aux animaux qui avaient obtenu des *mentions honorables*, ils se rendirent ensuite à la résidence de Sir Allan McNab pour y prendre le lunch. Après le lunch ils s'embarquèrent pour Windsor.

Le prince et sa suite ont paru très flattés de l'accueil qui leur a été fait à Hamilton.

DETROIT, 20 sept.

Le prince à huit heures, p. m., à Windson et le 21 à Détroit. La réception a été enthousiaste et a eu lieu en présence de foules immenses.

DECES.

En cette ci é, le 19 du courant, à l'âge de 21 mois et 20 jours, MARIE-LOUISE-JULIE, enfant de C. C. SPENARD, écuier, notaire.

Le village de Ste.-Scholastique vient de subir la perte de l'un de ses plus anciens fondateurs, dans la disparition de M. NOEL DUCHESNEAU, décédé le 14 du courant, à l'âge de 61 ans. Le vide causé par ce décès aussi douloureux qu'inattendu devra se faire vivement sentir dans le cercle des nombreux amis de ce brave et intelligent citoyen. M. Noël Duchesneau joignait à un esprit juste et à de rares aptitudes naturelles le don précieux d'un caractère ferme et honorable. La mort en le frappant l'a trouvé prêt, car sa carrière, chrétiennement et fructueusement remplie, devait lui laisser entrevoir dans une autre vie, la récompense promise à l'homme de bien.

M. Duchesneau était capitaine du 5e bataillon de la milice sédentaire.—[*Comm.*]

Aux libres et indépendants électeurs du district de Bedford.

MESSIEURS,

A la sollicitation de plusieurs amis influents des différentes parties de ce district, je suis induit à me présenter pour briguer vos suffrages à la prochaine élection d'un conseiller législatif pour le district de Bedford.

Je ne suis, dans ce district, ni étranger, ni totalement inconnu comme homme public. La part que j'ai prise dans vos affaires locales, aussi bien que le mandat de représentant en parlement du comté de Shefford m'ont déjà placé dans la position de vous servir, et vous ont aussi fourni l'occasion de juger de mes capacités pour remplir les charges publiques qui m'avaient été confiées, et quant à l'honorable position que je cherche maintenant à obtenir, je suis persuadé qu'il est inutile de faire de longues professions de foi politique ou de proférer de grandes promesses.

Je n'ai jamais été un partisan politique outré, ayant toujours conservé ma liberté de supporter aucune mesure en parement — sans prêter d'attention aux trames de partis — qui pouvaient, dans mon opinion, produire le bien public ; et je regarderais spécialement comme une calamité publique, si l'esprit de parti s'introduisait dans la chambre haute, ou s'il s'infiltrait dans les contestations de nos élections au conseil législatif, qui, je l'espère, ne sera jamais l'arène des passions des partis politiques.

Ayant passé le dernier été en Angleterre, pour des affaires d'une grande importance pour ce district (pour lesquelles je suis heureux de vous annoncer un succès encourageant), je suis maintenant incapable par la presse incessante de mes engagements, de donner à l'élection ces attentions préliminaires que requière sa grande importance ; mais je profiterai de l'occasion la plus prochaine d'entretenir les électeurs des différentes parties du district, et si vous m'honoriez de votre confiance, je ferai tout en mon pouvoir pour promouvoir les intérêts locaux et généraux de mes constituants.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre humble et obéissant serviteur,
A. B. FOSTER.

SHEFFORD, 14 août 1860.

PRIX DES MARCHES DE MONTREAL,

Corrigés par les Clercs du Marché.

18 septembre 1860.

	s.	d.	s.	d.
Farine, par quintal	16	9 à	17	0
Farine d'avoine do	11	0	11	6
GRAIN.				
Blé, par minot	0	0	0	0
Orge do	3	4	4	0
Pois do	3	0	4	3
Avoine do	1	10	2	0
Sarrasin do	2	9	3	0
Blé-d'Inde do	5	6	6	0
Ségle do	0	0	0	0
Lin do	6	3	6	0
Mil do	0	0	0	9
VEGETAUX.				
Fèves Américaines par minot	0	0	0	0
Fèves Canadiennes do	7	6	8	0
Patates par poche	2	0	3	0
Navets do	0	0	0	0
Oignons par tresse	0	3½	0	6
PRODUITS DE LAITERIE.				
Beurre frais, par livre	1	1	1	2
Beurre salé do	0	9	0	10
Fromage do	0	0	0	0
VOLAILLES ET GIBIER.				
Dindes vieux, par couple	7	6	10	0
Dindes jeunes do	0	0	0	0
Oies do	8	6	10	0
Canards do	3	9	4	0
Do sauvages do	2	0	2	0
Volailles do	2	0	2	3
Poulets do	1	8	2	0
Perdrix do	0	0	0	0
Lièvres do	0	9	0	10
Bécasses do	3	6	3	9
Pigeon sauv. par doz	3	0	4	0
SUCRE ET MIEL.				
Sucre d'érable par livre	0	4½	0	5
Miel do	0	7½	0	8
VIANDES.				
Bœuf par livre	0	4	0	9
Lard do	0	5	0	5½
Mouton par quartier	5	0	8	9
Agneau do	2	6	4	0
Veau do	2	6	5	0
DIVERS.				
Bœuf par 100 livres	20	0	30	0
Lard frais, do	32	6	35	0
Saindoux	0	9	0	9
Œufs frais, par douzaine	0	7½	0	8
Plie, par livre	0	4	0	0
Morue fraîche par livre	0	3	0	0
Pommes, par quart	10	0	25	0
Oranges, par boîte	20	0	25	0

MARCHE A FOIN DE MONTREAL.

Moyenne des prix du foin et de la paille pour les six derniers jours :—

Foin, par 100 bottes...... $ 13 00 à $15 00
Paille, do ...... 5 00 à 7 00

AVIS.

LE SOUSSIGNE DONNE AVIS QUE LE 19 du courant mois, CATHERINE PLESSIS-BELAIR, veuve de JOSEPH POITRAS, a été interdite pour cause d'aliénation mentale et qu'il a été élu son Curateur.

L. R. PLESSIS-BELAIR.

22 sept. 104

On demande

UNE BONNE, HABITUEE AUX ENfants, et qui parle français. S'adresser à ce Bureau, avec des certificats de caractère.

22 sept. jno—104

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'Assurance Mutuelle contre le Feu DE LA CITE DE MONTREAL.

AVIS EST PAR LES PRESENTS DONNÉ que l'assemblée annuelle de cette compagnie, pour l'élection des Directeurs, et l'examen des affaires de la dite Compagnie, aura lieu LUNDI, le HUIT OCTOBRE prochain, 1860, à QUATRE heures p. m., aux Bureaux de la dite Compagnie, No. 1, rue St.-Sacrement, Montréal, suivant la loi.

Les membres sont priés d'y assister.

P. L. LETOURNEUX,
Secrétaire.

22 sept. gf—104

ECOLE DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE DE MONTREAL.

Session de 1860--1861.

LES COURS DE LECTURES COMMENceront le 1ER LUNDI (15) de Novembre.

Les Elèves doivent s'inscrire et payer invariablement leur Carte d'inscription et celles de leurs cours en entrant.

Par ordre,
J. EMERY-CODERRE,
Sec.-trés. E. M. C. M.

22 sept. am—104

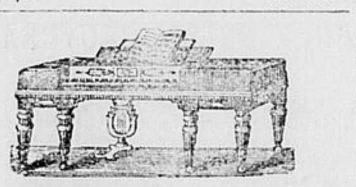

LAURENT ET LAFORCE

NOUVEAU

MAGASIN DE PIANOS

Des Manufactures

SCHULTZE ET LUDOLF,
NUNS ET CLARK,
De New-York, et de
J P CRAIG
De Montréal,
RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

Echanges, Reparations et Accords de Pianos.

22 sept. 104

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES

M. BROSSARD,
53, Rue Notre-Dame, 53
MAISON BOULANGET,
Presque vis-a-vis la Pharmacie du Dr. Picault.

VENTE SANS RESERVE !

ON TROUVERA TOUJOURS UN ASSORtiment de MARCHANDISES SECHES, consistant en :

Draps,	Mousseline de Laine,
Casimires,	Cobourgs,
Tweeds,	Cashmires,
Satinettes,	Indiennes,
Flanelles,	Echarpes,
Carisés,	Châles,
Bouracans,	Cravates,
Nankins,	Cotons,

bleus, blans et rouges.

— AUSSI —

Un grand assortiment d'ETOFFES de toutes les couleurs et patrons.

M. BROSSARD,
No. 53, rue Notre-Dame.

22 sept. 104

VENTE SANS RESERVE.

1,000 BALLES de OUATE a $4.50
600 " " 3.75

Le seul lot à bon marché dans la ville.

DOUGLAS ET CIE.,
264, rue St.-Paul.
(Vis-à-vis John Pratt et Cie.)

22 sept. ff—104

AVIS SPECIAUX

AFFREUSE CALAMITE !

PLUS DE SOIXANTE VIES DE PERDUES.

Une petite fille de M. Sutherland, du township de York, depuis deux ans voyait sa santé diminuer graduellement. En vain les plus célèbres médecins furent appelés : ils s'accordèrent tous à déclarer qu'elle était atteinte d'une consomption incurable. La mort s'approchait lentement, mais ne laissait aucun espoir. Un étrange incident devait la sauver. Ayant trouvé dans une armoire un bâton de sucre d'orge, elle se mit à le manger sans façon, mais la Providence, dont les desseins sont si admirables, voulut que ce fût un morceau de sucre de McKenzie, si efficace pour la destruction des vers, que son père avait acheté la veille pour ses autres enfants. Elle ne l'eut pas plutôt mangé, qu'elle rendit plus de 60 vers dont quelques-uns mesuraient au-delà de 10 pouces de long. Depuis ce temps, elle gagne des forces tous les jours, et tous les signes de sa consomption ont disparu. Combien de milliers d'enfants qui, tous les jours, expirent au milieu des douleurs les plus atroces, causées par ces destructeurs de l'organisation humaine, et combien les parents doivent être empressés à se pourvoir de ce remède infaillible.

Un simple essai du sucre pour la destruction des vers du Dr. McKenzie suffira pour convaincre les plus sceptique.

Le prix n'est que de 7¼ d. sterling, (15 centins) par paquet. A vendre chez tous les pharmaciens de l'Europe et de l'Amérique.

Les paquets qui ne portent pas la signature de H. E. McKenzie, M. D. Glosgow, ne sont pas de sa manufacture.

28 août. dm—94

VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW.

VENTE SPECIALE DE MEUBLES DE MENAGE, TAPIS, LITS ET LITTERIE, COUVERTURES, DRAPS, COUVRE-PIEDS, TABLES A DINER, DE CENTRE ET PEMBROKE, TABLES DE TOILETTE, COMMODES, SOFAS, COUCHES, SECRETAIRE ET BIBLIOTHEQUE EN MAHOGANY, POELES DE CUISINE ET A FOURNEAUX, COUCHETTES, METELAS EN CRIN, ETC.

LE SOUSSIGNE A REÇU INSTRUCTION d'un Monsieur qui cesse de tenir maison, de vendre à ses Magasins, Rue St.-François-Xavier,

LUNDI, le 24 Sep. Courant,

Une grande collection de MEUBLES de Ménage, Comprenant : Porte-Manteau, Sideboard, Chaises, Tables, Poterie, Coutellerie de Table, etc., etc.

☞ Vente à DIX heures et DEMIE.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

22 sept. 104

VENTES PAR ENCAN.

PAR LAMOTHE ET McGREGOR

LAMOTHE et McGREGOR,
MARCHANDS A COMMISSION EN GENERAL ET ENCANTEURS,

OFFRENT EN VENTE :

VINS FRANÇAIS, CLARET EN QUARTS et en bouteilles, de différentes marques.

Champagne, Sherry, Port, Ale pâle et Porter, etc., etc.

Eau-de-vie, Jamaïque, Genevièvre, Whiskey, (en douane ou droits payés).

Ils donneront leur attention à toute affaire qui leur sera confiée. Ayant un magasin grand et commode ils pourront faire avec aisance toute vente publique ou privée.

Ils continuent à faire des avances libérales sur toutes sortes de marchandises, et paient comptant toute vente qui leur est confiée.

Ils sollicitent respectueusement les ventes à domicile.

LAMOTHE ET McGREGOR,
192, Rue St.-Paul.

21 avril 1860. 42

LISEZ ! LISEZ !

Il est un fait que les Pastilles de Fellowes pour les vers ont conservé leur bonne réputation, dans toutes les localités où elles ont été introduites. La raison en est claire—la qualité et la quantité des différents ingrédients dont elles sont composées dans toutes les occasions, sont uniformes.—Un grand nombre de certificats de leur sûreté et de leur efficacité peuvent être obtenus des agents qui les vendent. Elles sont infaillibles. Les médecins s'en servent et les recommandent.

Opinions d'Hommes eminents.

Ces Pastilles sont composées avec art, elles sont agréables au goût, inoffensives, mais cependant très efficaces.

A. A. RAYES, M.D., A. S. M.

Je puis les recommander comme le remède le plus inoffensif et le plus agréable que l'on puisse administrer.

E. CLAY, A. M. M.D.

Je trouve les Pastilles de Fellowes le meilleur remède pour les vers, que je connaisse.

JOHH RAYCRAFT, S. C.

Les Pastilles de Fellowes pour les vers sont vendues partout 1s. 3d. la boîte.

LAMPLOUGH ET CAMPBELL,
Apothecaries Hall,
Agents pour le Canada

5 juin. aa—60

LE GRAND REMEDE ANGLAIS.

Celebres Pilules de Sir James Clarke, pour les femmes.

Cette médecine inappréciable ne faillit jamais de guérir toutes les douleurs dangereuses et incidentes à la constitution desfemmes.

Elles modèrent tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de n'importe quelle cause, et on peut compter sur une guérison rapide.

AVIS.

Dans tous les cas d'affections nerveuses, douleurs de reins et dans les membres, lourdeur, épuisement, palpitation du cœur, abattement de l'esprit, hystériques, maux de tête, fleur blanches, et toutes les maladies occasionnées par un système en mauvais ordre ces pilules guériront quand même tout autre moyen aurait failli.

Directions complètes sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé.

Une bouteille contenant 50 pilules, et entourée de l'étampe du gouvernement britannique, sera envoyée *franco* pour $ 1 et 6 timbres de postes.

JOB MOSES, Rochester, N.-Y., seul propriétaire.

NORTHRUP et LYMAN, Newcastle, C. E., agents généraux pour les Canadas.

A vendre à Montréal par J. M. Henry et fils, Lymams, Savage et Cie., Carter, Kerry et Cie. au Medical Hall, Lamplough et Campbell et S. J. Lyman et Cie. et tous les pharmaciens.

5 avril. aa—35

QUI EST MADAME WINSLOW ?

Comme cette question a été fréquemment faite, nous dirons simplement que c'est une Dame qui a, depuis trente années, consacré son temps et ses talents à soigner les enfants, en qualité de médecin et nourrice. Elle a particulièrement étudiée la constitution et les besoins de cette classe nombreuse, généralement traitée avec peu de soins, dans beaucoup de cas, par les membres de la faculté ; et, comme résultat de cette étude et de ses connaissances pratiques, elle a découvert un Sirop adoucissant pour la dentition des enfants. Il opère comme par magie, procure repos et santé, et de plus il règle les intestins. En conséquence de la découverte de ce remède, Mme Winslow est reconnue, universellement, comme bienfaitrice de sa race, et surtout dans notre cité. De grandes quantités de son syrop sont journellement vendues ici et mis en usage. Cette remarque est devenue générale : "J'ai plus de confiance dans le Syrop de Mme Winslow que dans les efforts réunis de la faculté de cette ville !" Nous pensons que Mme Winslow a immortalisé son nom en composant ce syrop inappréciable, et de plus, nous sommes convaincus que des millions d'enfants ont été arrachés à la mort alors qu'il a été administré à temps, et aucun doute que les millions d'enfants encore à naître partageront ses bienfaits et s'uniront pour la bénir. Aucune mère, dans notre opinion, a rempli ses devoirs envers son nourrisson, sans lui avoir fait connaître les bienfaits du syrop adoucissant de Mme Winslow !' Essayez-le, mères, essayez-le immédiatement.—*Ladies' Visitor* de New-York.

Changement de Saison et Soin de la Sante.

Quelle que soit la raison physiologique, l'époque de l'année où le printemps succède à l'hiver a toujours été marquée par plus ou moins d'indisposition pour ceux qui sont en bonne santé, et de maladie pour ceux qui sont indisposés. Les agents habituellement employés avant la découverte du fluide que nous alons mentionner étaient des purgatifs—sorte de médicament possédant sans-doute beaucoup d'efficacité. Mais toutes les substances cathartiques mises en usage possèdent cet inconvénient que, tout en écartant les aliments en stimulant l'estomac et les intestins, ils les affaiblissent et indisposent par les efforts qu'ils occasionnent. Il était bien à désirer qu'on trouvât un purgatif assez puissant pour nettoyer ces organes, et assez doux en même temps, pour ne les pas fatiguer. Ce que l'art n'a pu effectuer, la nature l'a complètement opéré par la production de l'eau de Plantagenet. On ne va plus chez les pharmaciens, on a recours aux dépôts d'eau de Plantagenet. Il n'y a pas de cas où elle fasse mal, et à peine un où elle manque de faire du bien. Elle profite également aux deux sexes, aux enfants, jeunes gens, hommes mûrs et vieillards, à tout le monde, n'importe le tempérament et la constitution. Elle protége la vie des gens robustes et prolonge les jours des malades.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU.

NOUVELLES

Marchandises Sèches D'AUTOMNE.

LES SOUSSIGNES VENDRONT A LEURS Magasins, rue St.-François-Xavier, AUJOURD'HUI, Samedi, le 22 septembre, un assortiment général de nouvelles Marchandises Sèches d'automne, consistant en—

Draps de Castor fins et épais, Draps de Pilot
Draps larges superfins, noir et de couleur
Draps de Feutre, Draps Cheviot barré et peluché
Doeskins et Casimires noirs et de goût
Satinettes noirs, Oxford, Cadet et de goût.
Cotons jaune, blanc et à Draps
Indiennes bleues, de deuil et de goût
Cotons barrés, croisés, Denims et Driles
Orléans noirs et de couleur, Cobourgs Mousselines de Laine
Popelines unies et barrées, Irlandaise et Winsey

— Aussi, —

3 caisses de Satinettes de couleur et de goût
3 do de Mitaine et Gants de Chevreuil.

— Et, —

50 Balles de Ouate noire et blanche
100 do do en paquets.

☞ Vente à DEUX heures.

101 BENNING ET BARSALOU.

Immeubles de Valeur !

LES SOUSSIGNES ONT REÇU INSTRUCtion des Syndics de la Succession de MM. MCPHERSON, CRANE ET CIE., de vendre à leurs Magasins, rue St.-François-Xavier, MARDI, le 2 Octobre prochain, les lots à bâtir suivants, situés sur la rue Cadieux (fief Lagauchetière) :

Lot No.	4, 150	pds de front	sur	144	pds de	prof.
Do	6, 180	do	do	144	do	do
Do	13, 180	do	do	144	do	do
Do	15, 180	do	do	144	do	do
Do	16, 180	do	do	144	do	do

— AUSSI —

Trois LOTS à bâtir sur le côté est de la rue Dalhousie, —— pieds de front sur —— pieds de profondeur.

— AVEC —

Cette Propriété sitnée sur la rue des Commissaires, vis-à-vis le Canal, occupée dernièrement par MM. McPherson, Crane et Cie., et à présent par MM. Henderson et Holcomb,

CONDITIONS LIBERALES.

Les plans de la propriété peuvent être vus et toutes informations obtenues, en s'adressant aux Soussignés.

☞ Vente à DIX heures.

100 BENNING ET BARSALOU.

COMPAGNIE DES

POUDRES DU CANADA.

AGENTS :

BENNING ET BARSALOU.

Le Soussigné informe ses amis et le public en général, qu'il a transporté son Etablissement au coin des rues McGill et Lemoine, et tiendra, comme par le passé, un assortiment de HARDES FAITES des plus étendus ; et aussi, Draps, Casimires, Doeskins, Tweeds, Vestings, etc., etc., etc. Le tout dans le dernier goût, à 25 pour cent meilleur marché qu'aucun autre établissement.

M. L. D. CAREAU.

Montréal, 2 février 1860. 8

GRAND BAL

EN ACCORD AUX DESIRS DES SOUScripteurs au Fonds de Réception des Citoyens, le comité exécutif ouvrira la

SALLE DE BAL,

DANS LA RUE STE.-CATHERINE,

JEUDI SOIR, le 27 Sept. courant.

Billets, 50 cents chaque. Les rafraîchissements seront fournis par M. A. M. F. Gianelli à des prix modérés.

De plus grands détails seront donnés dans une annonce subséquente.

20 sept. 103

UN COMMIS DETAILLEUR

TROUVERA DE L'EMPLOI DANS UN Magasin de Hardes Faites. Pour plus amples informations, s'adresser à ce Bureau.

18 sept bf—103

Fer en Saumon.

350 TONNES DE FER "GOVAN," NO. 1,

Un article supérieur.

A vendre par
ALEX. BRYSON ET CIE.

20 sept. cf—103

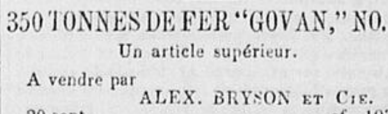

EXPOSITION PROVINCIALE AGRICOLE DE QUEBEC.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU ET LA Compagnie du Grand Tronc transporteront les exposants et leurs produits, à MOITIE PRIX, jusqu'à Québec et retour.

Il y aura SAMEDI, le 29 du courant, UN PARTI de LABOUREURS, sur la propriété de Mr. Anderson, à Beauport, ouvert aux concurrents de toutes les parties de la province. Les prix suivants seront adjugés :

1er. prix, $20 et Médaille d'argent.
2d. prix, $18 et Médaille de bronze.

3e "	16	7e prix	$9
4e "	14	8e "	8
5e "	12	9e "	7
6e "	10	10e "	6

J. PERRAULT,
Chambre d'Agriculture.

18 septembre. 102.

ECOLE MODELE SPECIALE DE MONTREAL.

No. 2, RUE ST.-CONSTANT, No. 2.

LES CLASSES DE L'INSTITUTION CIdessus, s'ouvriront LUNDI le VINGT d'AOUT courant, à NEUF heures A. M.

Une classe préparatoire sera formée cette année, pour les jeunes élèves. Conditions très libérales.

Un maître français de grandes capacités et de beaucoup d'expérience, a été engagé.

Pour plus amples informations s'adresser à l'école.

W. DORAN,
Principal.

16 août. bm—89

DIVERS

A VENDRE,

TROIS SUPERBES TERRES situées à la Côte St.-Michel, paroisse du Sault-aux-Récollets, formant, les deux premières, à peu près cent vingt-cinq arpents en superficie et la dernière environ cent sept arpents.

Deux de ces Terres se touchent et l'autre est à un pas de ces dernières. L'une d'elles est très bien bâtie de maisons, granges, étable, écurie, remise, etc., et il s'y trouve un beau verger et aussi une carrière exploitée avantageusement depuis plusieurs années,

Pour plus amples détails, s'adresser sur les lieux, à M.

FRANÇOIS DUGAS dit LABRECHE,
ou à Montréal, No. 3, Côte St.-Lambert, étude de MM.

JODOIN, FALKNER ET FOISY,
Avocats.

18 août. cm.—90

A VENDRE, ECHANGER, OU A LOUER.

UN TERRAIN DE SIX ARpents en superficie, nouvellement bati, à la Côte-des-Neiges, près du cimetière catholique

Un JARDINIER et FLEURISTE en retirerait un double avantage par la vente de ses fleurs et par de l'emploi pour l'ambellissement des propriétés particulières dans ce nouveau cimitière.

Il y a un caveau de premier ordre.

Un hôtel de tempérance est presque indispensable à cet endroit spécialement en hiver.

S'adresser à

J. G. BIBAUD, M. D.
14, Rue Côté.
ou à J. E. GUILBAULT,
Jardin Botanique.

21 janvier, 1860. 3

Graines Fraiches.

LES SOUSSIGNES ONT REÇU UN NOUvel approvisionnement des Graines suivantes, savoir :

Graine de Carottes blanches belges
Graine de Carottes longues orange
Graine de Navets jaunes d'Alberdeen
Graine de Navets blancs de Hollande
Graine de Trèfle long rouge du Vermont
En vente chez

LYMAN, CLARE ET CIE.

5 juin. 60

OTIS WARREN,

FABRICANT DE BALANCES,
No. 22, Rue des Recolets,
Vis-à-vis J. A. et H. Mathewson,
RUE MCGILL,
MONTREAL.

26 janv. 1860. 5

AVIS.

LES SOUSSIGNES SE SONT ASSOCIÉS comme Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND ET BELANGER.

LEWIS T. DRUMMOND,
L. BELANGER.
No. 34, Petite rue St.-Jacques.

Montréal, 17 déc. 1859. jno—138

MARCHANDISES

Nouvelles Marchandises.

LES SOUSSIGNES REÇOIVENT MAINTEnant par vapeur, via Porland, un assortiment supérieur de MARCHANDISES Anglaises et Françaises, consistant en partie, de PEIGNES, BROSSES et autres ARTICLES NECESSAIRES POUR LA TOILETTE, choisis avec soin par M. BENJAMIN LYMAN lui-même, pour lequel il réclament l'attention des personnes qui se proposent d'acheter.

LYMAN, CLARE ET CIE.,
226, Rue St.-Paul,
Montréal.

14 avril 1860. 39

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE FRANCAIS

DE LA CELEBRE FABRIQUE DE CHARRIERE, de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur.

LYMAN, CLARE ET CIE.,
226, Rue St.-Paul,
Montréal.

14 avril 1860. 39

MAISON ST.-LAURENT,

No. 93, rue McGill, No. 93,
Seconde porte de la rue Notre-Dame.

JOHN PAPE et Cie.,

VIENNENT DE RECEVOIR UN GRAND assortiment de JUPONS BALMORAL.

Montréal, 8 octobre 1859. aa—110

TELLIER & BRAZEAU

142, Rue St.-Paul, 142,
Importateurs de
MARCHANDISES SECHES,
PELLETERIES, ETC.,

ONT L'HONNEUR D'INFORMER MM. les Marchands de la Campagne, qu'outre leur assortiment ordinaire de MARCHANDISES SECHES, ils ont en main un assortiment considérable et varié de PELLETERIES manufacturées et non manufacturées, qu'ils disposeront à très bas prix et à des conditions très libérales

L'assortiment se compose de

Casques de Loutre teinte et naturelle,	Seal-Skin de la mer du Sud,
Astracan,	Neutria français,
Moutons de Perse et de Russie,	Rats-musqués teints et piqués,
Cony rasé et sable,	

— AUSSI —

Victorines et Manchons d'opassum, rat-musqué, écureuils gris	sable, brun et noir, Gants et Mitaines de rat-musqué,

— DE PLUS —

Un assortiment très considérable de Raquettes pour Dames, Messieurs et Enfants avec Souliers et Mitaines de Moutons, d'Orignal et de Caribou.

22 sept. 1859. 103

PLATRE.

UN NOUVEL APPROVISIONNEMENT de PLATRE vient d'être reçu et est à vendre chez

LYMAN, CLARE ET CIE.,
Moulins à huile au Canal,
Bureaux, 226, rue St.-Paul.

12 mai 1860. 51

AVIS.

AUX

PROPRIETAIRES DE MOULINS

Manufactures, etc.

NICOLAS LACROIX

INGENIEUR ET CONSTRUCTEUR DE Moulins, 57 Rue Notre-Dame, Montréal, Patenté de Sa Majesté le 10 Avril 1855 pour une nouvelle roue hydraulique nommée Turbine à Hélices, supérieures à toutes celles construites jusqu'à présent, elle a plus de force, beaucoup plus de vitesse et marche mieux dans l'eau, convient mieux aux chutes les plus basses et s'y place avec beaucoup d'avantages. Toutes les parties de cette roue et particulièrement les hélices sont construites de manière à donner le plus grand résultat des forces d'impulsion de gravité et de réaction. Elle se place aussi de manière à tirer partie de la chute plus bas que la roue par aspiration.

Par sa force et sa grande vitesse elle est la meilleure pour les scies circulaires, parce qu'elle a besoin de peu de multiplication, il en est de même pour les moulins à farine, elle se place très avantageusement dans les chutes depuis 5 à 13 pieds immédiatement sous la moulange, sans engrenage. Par la nouvelle manière de son pivotage tant pour la roue que pour la moulange, elle marche sans replomber son arbre et beaucoup plus longtemps qu'avec des engrenages, sa marche est si tranquille qu'on entend que le murmure des grains qui se froisse sous la moulange, il n'y a rien à graisser que le frottement de l'œillard du lit de la moulange, lequel peut marcher très longtemps sans renouveler l'huile et sans replomber son arbre.

Les premières roues que j'ai placées sous la moulange n'ont encore eu aucun dérangement et aucun soin pour leur marche, elles ont le même avantage pour toutes espèces de manufactures, avec beaucoup d'économie dans les engrenages, poulies et frottement pour obtenir la vitesse. L'expérience m'a fait faire depuis peu un perfectionnement à ma turbine qui l'a beaucoup améliorée, je la place aussi sous le Smut mill, lequel est perfectionné de manière que le Smut, le ventilateur, les sacs et les élévateurs sont réunis sur la même charpente et occupent peu de place. J'ai aussi perfectionné mes blûteaux de manière que le même blûteau peut blûter le blé, seigle, sarrazin, orge et blé-d'inde comme si le même blûteau était fait exprès pour chacun de ces grains, et le même blûteau est principalement fait pour la farine pour le marché, pour donner la plus belle qualité et le plus de vente qu'il soit possible de retirer du grain.

J'ai également perfectionné et simplifié le mécanisme de la scie circulaire pour les billots de sorte que je puis le fournir à très bas prix et lequel est le meilleur pour la justesse et la beauté du sciage ; je construit aussi des scies à chasses simple et double, et tout ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre.

Je fournis le mécanisme de toutes espèces de moulins de manufactures et machineries à des prix très modérés, je garantis mon ouvrage et je mets en marche moi-même les moulins à farine et à scies, vu ma grande expérience dans la pratique de ces moulins, et également pour les moulins à carder la laine.

Je fournis aussi toute autre roue en usage en Europe et en Amérique, tel que la roue turbine française (fourneyron) qui n'est pas connue en Canada et qui en France est arrivée au plus haut degré de perfection, ainsi que la roue de Jonval. Je construits toute espèce de roue verticale et horizontale, et les meilleures qui soient en usage, j'en fournis les plans et la fonte et je puis donner des plans de moulins dont presque toute la marche est en bois, vu le simple mécanisme pour sa roue sous la moulange et par conséquent à des prix très modérés, et quant à sa marche, elle sera aussi bonne que pour le prix le plus élevé.

Je suis en mesure de livrer de bonnes moulanges de pierre française, façon en usage dans le pays et nouvelles moulanges perfectionnées récemment en France, lesquelles sont à meilleur marché et peuvent moudre près du double de grain avec la même force que ceux en usage, je les garanti. Je fournis aussi les toiles a blûteaux ainsi que tout le mécanisme.

Par ma longue expérience en France, en Belgique et en Canada, j'ai l'espoir de satisfaire ceux qui voudront bien me confier la construction ou réparation de leurs moulins et manufactures je fournis également les plans pour toutes espèces de moulins et manufactures et je donne des avis sur les constructions, les pouvoirs d'eau, etc., etc.

☞ Voir les certificats ci-dessous :

De l'honorable J. PANGMAN, seigneur, St.-Henry de Mascouche.

Je certifie que M. N. Lacroix m'a fait des réparations et améliorations dans mes moulins à farine et à scies à différentes reprises depuis un nombre d'années avec le plus grand succès et à ma plus grande satisfaction, il a placé deux roues écossaises à mon moulin à farine à Mascouche, perfectionnées par lui, desquelles je suis très satisfait. Il a placé des bluteaux aussi perfectionnés sur un nouveau système, lesquels ont donnés une grande renommée à mon moulin tant pour la qualité que pour la bonne rente. Il a aussi placé sa première Turbine à hélice, de son invention, à mon moulin à scies. J'en ai fait la dépense pour lui faciliter d'en faire l'essaie, vu la confiance que j'avais en lui. Laquelle roue fait marcher une scie circulaire et en conséquence du succès obtenu j'en ai fait placer une à mon moulin à scie, à St. Lin, pour une scie circulaire avec la même satisfaction.

M. Lacroix m'a fourni, pour mon moulin à farine de St.-Lin, quatre de ses Turbines à hélice et tous les mouvements nécessaires pour quatre moulanges et trois blûteaux ainsi que les plans de la construction que MM. E. Pauzé et J. Piterkin ont exécuté avec succès, lesquelles Turbines, Blûteaux et tout le mécanisme marchent on ne peut désirer mieux. Je me fais aussi un plaisir de lui reconnaitre le mérite d'être excellent meunier et farinier pour la fabrication de la farine et sa capacité pour mettre un moulin à farine en marche avec la plus grande précision et justesse.

J. PANGMAN.

St.-Henry de Mascouche, 3 mars 1860.

G. H. MONK, écuier, seigneur de Ste.-Thérèse de Blainville.

Je certifie que M. N. Lacroix m'a construit deux moulins à farine dans lesquels il m'a placé sept de ses Turbines à hélices que je reconnais pour être les plus économiques pour la dépense de l'eau et pour marcher le mieux dans l'eau.

J'ai fait placer trois de ces roues à la place de 3 autres qui dépensaient plus du double d'eau pour donner la même force. Elles marchent un tier plus vite que la moulange ; trois dans le second moulin marchent sous la moulange et la 7e sous la smut mill, laquelle fait environ 500 tours par minute.

Il m'a aussi construit quatre blûteaux pour la farine de blé, sur un nouveau système. Ces blûteaux ont un avantage considérable pour les habitants et pour le marché, vu que le même blé blûté de cette manière donne plus de farine qualité supérieure et se vend plus cher au marché que celle blûté et moulue de la manière ordinaire.

G. H. MONK.

Je certifie que j'ai construit et mis en opération dix-neuf Turbines à hélices de l'invention de M. Lascroix, d'après ses plans et sous sa direction, je suis convaincu que ce sont les meilleures espèces de roues ; supérieures pour la force et la vitesse à celles actuellement en vogue, elles ont données entière satisfaction à tous ceux qui en ont placées dans leurs moulins.

(Signé,) JAMES PITERKIN,
Constructeur de Moulins.

St.-Henry de Mascouche, 28 février 1860.

Je certifie que M. N. Lacroix m'a construit un moulin à scies dans lequel il m'a placé trois Turbines à hélices desquelles je suis très satisfait, ayant une grande force et une grande vitesse et peu de dépense d'eau.

BAZILE PICHE.

Sault-aux Récollets, 6 mars 1856.

M. N. Lacroix m'a construit un moulin à farine dans lequel il m'a placé une Turbine à hélices laquelle avec 14 pouces de chûte d'eau fait faire à une moulange six minots de blé par heure. Le moulin dans toutes ses parties fonctionne d'une manière admirable et donne à ses pratiques toute la satisfaction possible sous tous les rapports.

(Signé,) JOSEPH LALONDE.

Plantagenet, 1er avril 1857.

Je soussigné déclare que M. N. Lacroix à fait pour la compagnie du moulin à vapeur de Belœil, un moulin à farine contenant quatre moulanges, un à carder et un foulon, lesquels moulins sont mus par un engin de vingt forces, le tout fait et placé par lui comme l'entrepreneur, lequel engin fait mouvoir trois des dites moulanges, les cardes et le foulon avec force, vitesse et satisfaction ; lequel engin, pour faire mouvoir les objets ci-dessus, dépense environ quatre cordes de bois en 24 heures et que ces moulins fonctionnent à ma grande satisfaction.

(Signé,) J. B. ALLARD,
St. du M. à V. de B.

Belœil, 23 février 1857.

Je certifie que M. N. Lacroix a été chez moi pendant deux années comme meunier et constructeur de moulins. Pour le conserver la 2e année j'ai doublé ses appointements, pendant ce temps nous avons fait beaucoup d'amélioration avec tous le succès qu'on pouvait désirer, et comme meunier j'ai appris assez pour me féliciter de la dépense extra que j'ai faite.

Les 2 moulins que je tiens et qui ont été réparés et améliorés par lui marchent aujourd'hui avec la plus grande précision possible, une moulange peut marcher plusieurs mois sans être repiquée et fait d'aussi bon ouvrage que les premiers jours. Le boitier de l'œillard marche quelquefois 3 et 4 mois même plus sans y toucher. Toute la marche est si tranquille que l'on entend que le murmure de la moulange qui froisse le grain.

Ces moulins ont la meilleure renommée, pour la qualité et le produit de la farine.

Ils marchent avec une grande force et une grande vitesse et avec peu de dépense d'eau.

(Signé,) EUSEBE PAUZE.

Moulin du Rapide, 3 mars 1860.

REFERENCES :—L'honorable S. De Beaujeu, seigneur de la Nouvelle-Longueuil et de Soulanges ; l'hon. U. R. Harwood, seigneur de Vaudreuil ; Mme veuve de l'hon. Masson, seigneuresse de Terrebonne ; Mme veuve de l'hon. Viger, seigneuresse, L'Assomption ; John Atkinson, écuier, Montréal ; J. Converse, écuier, Montréal.

ADRESSES

MOUSSEAU et LABELLE

AVOCATS
PETITE RUE ST.-JACQUES, No. 28.

M. MOUSSEAU SUIVRA LES CIRCUITS de Berthier et de Drummondville.

M. LABELLE suivra le Circuit de Verchères.

17 juillet. 76

LE DR. TRESTLER,

DENTISTE,
Encoignure des rues St-Lambert et petite rue St.-Jacques,
vis-à-vis de chez le Dr. Nelson.

9 juin. 61

MEDERIC LANCTOT,

AVOCAT,

A ouvert bureau dans la bâtisse du "PAYS.

No. 7, Rue Ste.-Therese.

12 mai. 51

DENIS et DESNOYERS.

AVOCATS,
Batisse Sérafino, rue St.-Vincent,
MONTRÉAL.

13 mars 1860. 25

ROUER ROY,

AVOCAT,
a transporté son Bureau au
No. 16, Rue Ste.-Therese, No. 16.

8 mai. jno—49

DEMENAGEMENT.

LE DR. JOURDAIN,

DENTISTE,
A transporté son Cabinet d'Opérations
No. 125, Rue Craig,
Au coin de la Rue Côté, derrière la banque de Montréal.

3 mai. 47

LOUIS FELIX GAUVREAU,

NOTAIRE.

APRÈS DOUZE ANS DE PRATIQUE A la campagne, est venu établir son Bureau au No. 152, rue Ste.-Marie, Faubourg Québec, vis-à-vis la rue Visitation, près de chez le Dr. Richelieu.

M. GAUVREAU se tient constamment à son Bureau et les prix qu'il charge sont modérés et proportionnés au temps qu'il met à rédiger les actes.

29 mars. fm—32

LE Dr. LAROCQUE,

No. 14, PETITE RUE ST.-JACQUES, No. 14.
Vis-à-vis chez le Dr. Trudel.

30 déc. 143

M. E. CHARPENTIER,

AVOCAT,
No. 16, RUE ST.-GABRIEL, No. 16,
Vis-à-vis l'Hôtel du Canada,
MONTREAL.

1er déc. 1859. aa—132

T. C. LAROSE,

AVOCAT,
Tiendra son Bureau au
No. 19, Rue St.-Vincent, No. 19,
MONTRÉAL.

29 nov. 131

E. P. FRECHETTE,

NOTAIRE,

TIENT ACTUELLEMENT SON BUREAU au No. 1, Petite Rue St.-Antoine, et au 1er Mai prochain le transportera au No. 27, Petite Rue St.-Jacques.

22 fév. 17

Mme L'HUSSIER,

MAISON DE PENSION,
21½, Rue Notre-Dame.

GRANDS APPARTEMENTS MEUBLÉS ou non meublés, pour jeunes gens ou famille, avec ou sans pension.

12 mai. 51

T. PARISEAU,

MEUBLIER ÉBÉNISTE,

DONNE AVIS QU'IL A TRANSFÉRÉ son Etablissement du No. 12, rue Bonaventure, au No. 72, Grande rue St.-Jacques, près l'Hôtel Ottawa, où il continuera comme par le passé à tenir un des meilleur et des plus complet assortiment de Meubles et à exécuter toute commande qu'on voudra bien lui confier, et ce à des prix modiques.

12 mai. 49

AVIS.

ON PEUT SE PROCURER DES CHAMbres avec ou sans la pension, chez Mme JOLY, au No. 133, rue Craig, vis-à-vis l'Eglise Cathédrale, un des plus beaux sites de la ville. —S'adresser sur les lieux.

13 sept. 99

MOULINS A COUPER LE FOIN ET LE GRAIN

De la patente de Manny, faites par
W. A. WOOD, E. U.

CES MOULINS SONT BIEN CONNUS, APprouvés et bien durables. Quelques-uns à vendre à prix réduits pour clore une consignation.

G. HAGAR,
302 et 304, rue St.-Paul.

19 juil. 77

FAULX, JAVELLIERS ET FAUCILLES

LE SOUSSIGNE A EN MAIN UN GRAND assortiment de Faulx manufacturé en *Cast Steel* et *Silver Steel* avec le dos en acier qui les rend bien plus forte.

Faucilles de *Cast Steel* de Fox, etc.

Javelliers, les formes les plus approuvées.

Fourches de C. S. à 2, 3 et 4 fourchons, avec un grand assortiment de ferronnerie qui sera vendu à des prix modérés.

G HAGAR,
302 et 304, rue St.-Paul.

19 juil. 77

Parfums de Lubin.

Bouquet d'essence	Bouquet de Caroline,
Jockey Club,	" Eglantine,
Frangipanni,	" Montréal,
Patchouly,	" Grand Tronc
Mille fleur,	Verbena,
Rose Citronelle,	Musc,
Hedyosmia,	Jessamine,
Victoria,	West End,
Foin nouveau,	Reine des Alpes,
Mignonnette,	Bouquet du roi,
Violette, etc., etc.	

— AUSSI —

Un assortiment considérable et choisi de Brosses anglaises et françaises, pour cheveux, ongles, draps, dents, chaire et la barbe ; Peignes d'écaille, de corne et en caoutchouc, etc., etc.

A vendre par

JOHN GARDNER,
Chimiste dispensiaire,
295, Rue Notre-Dame.

14 juin. 63

ASSURANCES

COMPAGNIE D'ASSURANCE "EAGLE" SUR LA VIE, DE LONDRES.

ÉTABLIE EN 1807.

Fonds realise au-desus de - - - - - £2,000,000
Revenu annuel - - - - - - - - - - 365,000

Les honoraires des Médecins sont payés par la Compagnie.

On donnera et l'on envèrra *franc de port*, des Rapports, Prospectus et Formules, en faisant application à ce bureau.

Référence Médicale : R. L. MACDONALD, M. D.

AUSTIN CUVILLIER,
Agent,
38, Rue St.-Pierre,
Montréal.

12 juin. cm—62

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE

DE

LIVERPOOL ET LONDRES.

Capital—£2,000,000 et un Grand Fonds de Réserve.

LE SOUSSIGNE A L'HONNEUR D'INFORmer le public que M. J. L. BRAULT, de cette ville, est dûment autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie.

HAVILLAND L. ROUTH,
Agent.

55 oct. 117

DÉPARTEMENT DU FEU.

CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtisses et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

Toutes pertes justes promptement réglées, sans déduction ou escompte, et sans référer en Angleterre.

Le Grand Capital et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie :—

Parfaite sûreté pour l'accomplissement des engagements envers les porteurs de Polices.

Taux de Primes favorables.

Une grande réputation de prudence et de jugement, et la plus libérale considération de toute question liée aux intérêts des assurés.

Trente jours de grâce accordés pour le paiement des primes de renouvellement, et pas de retrait de police pour erreur non intentionnelle.

Polices échues pour non paiement de primes peuvent être renouvelées dans les trois mois en payant la prime, et une amende de dix chelins par cent, en produisant des preuves satisfaisantes du bon état de la santé de l'assuré.

Participation des profits par les assurés, se montant aux deux tiers du montant net.

Grands Bonus déclarés en 1855, se montant à £2 par cent par année sur la somme assurée, faisant, sur les âges de vingt à quarante ans, 80 par cent sur la prime. La prochaine division des profits en 1860.

Etampes et Polices données gratuitement.

Tous les frais de Médecins payés par la Compagnie.

Référence Médicale.—W. E. SCOTT, M.D.
H. L. ROUTH, *Agent.*

31 mars. aa—32

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU "EQUITABLE."

BUREAU PRINCIPAL :
Cannon Street West, Londres.

DIRECTEURS LOCAUX A MONTRÉAL :
BUREAU—*A la Bourse.*
WILLIAM LUNN, Ecr. *Président.*

John Torrance, Ecr.	Benj. Holmes, Ecr.
John Frothingham, Ecr.	J. G. Mackenzie, Ecr.
Alfred LaRocque Ecr.	Theodore Hart, Ecr.

CHARLES F. TILSTONE, Gérant.
D. D. MACKENZIE, Comptable et Caissier

CE BUREAU assure contre les Pertes ou Dommages par le Feu toute espèce de bâtisses, y compris le Loyer ; Moulins et Usines, et les Marchandises, effets qui y sont contenus ; Navires au port ou aux bassins ; Bateaux sur les rivières Navigables et les Canaux, et les effets dont ils sont chargés ; et fonds d'agriculture de toutes sortes.

Les pertes sont reconnues, sans déduction ou escompte, et réglées et payées à Montréal, lorsqu'elles deviennent dues.

27 mai 1858. aa—143

COMPAGNIE D'ASSURANCE

DE

Liverpool et Londres

Capital—$10,000,000

Fonds en mains—$5,651,728.

LE SOUSSIGNE A L'HONNEUR D'INFORmer le public que

M. ALEX. MOUSSEAU,

COURTIER,

De cette ville, est autorisé à prendre des risques de la part de cette Compagnie.

J. H. MAITLAND,
Secrétaire Résident.

ALEX. MOUSSEAU,
No. 35, Rue St.-François-Xavier

17 nov. aa—64

MEDECINE

INJECTION BROU

HYGIENIQUE,
INFAILLIBLE ET PRESERVATIVE;

LA SEULE GUERISSANT SANS LUI RIEN adjoindre. Se trouve dans les principales Pharmacies de l'univers ; à Paris, l'inventeur BROU, No. 33 Rue Lafayette. (Exiger la Brochure). 20 ans de succès.

29 mars 1860. 32

AVIS.

ASTHME. Pour la CURE INSTANTANEE et PERMANENTE de cette maladie douloureuse servez vous des

CIGARETTES BRONCHIQUES DE FENDT,

Préparées par C. B. SEYMOUR et Cie.,
107, Rue NASSEAU, N.-Y.

Prix $1 la bouteille ; envoyé gratis par la poste.

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES.

19 avril 1860. fm—41

PRECIEUSE NOUVELLE POUR *L'HUMANITE.*

MALGRE LES THEORIES FAUSSES ET vraies ; les lois naturelles de compensation, le droit est clair — la nature ne pout se tromper. Il est bon que les hommes ne pensent pas tous de même, sans quoi nous serions poussés à des erreurs fatales, aussi bien en morale qu'en physique et religion. Si le genre humain avait accordé moitié autant d'attention à la marche de la vie, la chimie animale et la santé, qu'à la satisfaction sensuelle, il aurait bien agi pour les générations futures d'êtres immortels, et nos meilleures natures seraient complètement développées. Il mérite l'appréciation universelle cet homme qui dispense au peuple les verités naturelles et découvre des choses bienfaisantes inconnues à ses semblables. La nature *tâche* de mettre l'homme en *bon état*, en dépit même de l'abus qu'il fait de ses forces ; car lorsqu'un organe se fatigue ou se surcharge, un autre redouble ses efforts jusqu'à ce que par un travail étendu, un désordre *général* passe à des dérangements locaux, se terminant souvent fatalement et prématurément, hélas ! dans ce pays *d'écoles, de docteurs* et *de drogues.* Si la véritable théorie de la douleur, comme la névralgie, le rhumatisme, les affections nerveuses, musculaires, etc., était comprise du peuple, au lieu qu'il se reposât sur les *innombrables* opinions diverses des différents colléges de médecine, de pareilles souffrances, de cas semblables de mortalité arriveraient rarement. Ceux qui nous forment notre avis, le savent bien, mais ils se garderont bien aussi de le dire. L'expérience est le meilleur instituteur et ajoutée à l'intelligence, elle *fait savoir un fait* aussi bien que le plus savant et le plus doctoral. Nous avons quelques vérités à dire, au sujet de la merveilleuse découverte de

L'HUILE ELECTRIQUE

DU PROF. CHARLES DE GRATH

Cette huile, déjà universellement connue, soulage *immédiatement*, on le sait, les douleurs, et elle *guérit* les cas les plus difficiles. Les malades se le disent, et nous n'avons pas besoin de vanter l'efficacité de ce remède. Répétons seulement que l'action de ce baume souverain est *étrange, particulière, agréable.* Son absorption est aussi prompte que facile. Il donne une vie nouvelle à toutes les sécrétions et au fluide nerveux. Il cicatrise les humeurs invétérées, guérit les fractures, les blessures et soulage presque *instantanément* toute espèce de brûlure ; souvent même il guérit les

RHUMATISMES ET NEVRALGIES

En un jour. Il ne guérit pas *tout*, mais il ne nuit jamais à rien. On ne peut s'en servir sans un *bienfait spécifique* au bout d'une heure. Il a guéri dans une heure

DES PIEDS GELES.

La douleur ne peut résister là où on l'applique. Laissons M. E. Killinsworth, ex-candidat pour la place de shérif, propriétaire de la Tontine, Philadelphie, en parler. Il dit qu'en *un jour* ce remède l'a délivré de ses béquilles. M. Frank Duffy, grand propriétaire de voitures de remise, il y a vingt ans, au coin de Locust et Twelfth st., Philadelphie, a aussi été délivré de ses béquilles. Le capt. John Henderson, le capt. Jeremiah Allen, vieillard qui souffrit pendant longues années, M. G. W. Bosler, inspecteur du 1er quartier ; G. Lowry, voisin de l'école de grammaire, Philadelphie Ouest, souffrit pendant dix ans, tous furent guéris entre un et trois jours. Demandez au col. G. Helmboldt, l'officier bien connu à Western Bank, Chesnut st. ; sa sœur et lui ont été guéris. Il recommande à tout le monde de l'usage de l'huile électrique. Demandez encore à Mme Fausset, d'une des plus riches familles de Chesnut. Elle s'était démis la cheville une bouteille l'a guérie en deux jours.

L'hon. J. Williamson dit que sa femme ne pouvait *plus marcher* ; une bouteille l'a guérie. Demandez-le lui. Nous avons publié son certificat, et ceux des personnes déjà citées et de centaines d'autres. Mme Sarah E. Davis, de Norristown, était affligée de douleurs et de rhumatisme, depuis neuf ou dix ans, il fallait la lever et la coucher, notre huile l'a guérie. Demandez à M. W. P. Holscher, et ses autres voisins ; à M. R. N. Bowers, 185, Brown Street, ce qu'il lui ont vu opérer. Demandez à J. K. Bacon, le fabricant bien connu, No. 23 et 25, Fourth Street ; demandez-lui combien il souffrait : sa femme le frictionna *une fois* avec l'huile et le lendemain il était *bien.* Demandez à des centaines d'autres. M. Grant, 517, North Eighth Street, a été guéri d'une terrible névralgie. Le visage d'une Dame était *complètement défait la veille du jour où elle se servit de l'huile.* Elle fut guérie d'une hémorrhagie qui avait deux ans de date, et elle avait été traitée par les plus habiles médecins. Elle est bien connue comme membre de l'église du Dr. Chamber et des comités de bienveillance. Demandez à M. R. B. Dacosta, 84 Arch Street, ce qu'il a fait pour sa femme ; comme elle a souffert et comment nul docteur ne pouvait la soulager.

☞ Aucun flacon véritable s'il ne porte le nom du Prof. CHS. DE GRATH.

Bureau principal, 39, South Eighth Street, Philadelphie.

☞ Nul colporteur ne vend l'article, prenez-y garde !

Agents,

S. J. LYMAN ET CIE.,
LYMANS, SAVAGE ET CIE,
CARTER, KERRY ET CIE.,
JOHNSON, BEERS ET CIE.

Et en vente chez tous les droguistes.

Montréal, 29 sept. 1859. a—106

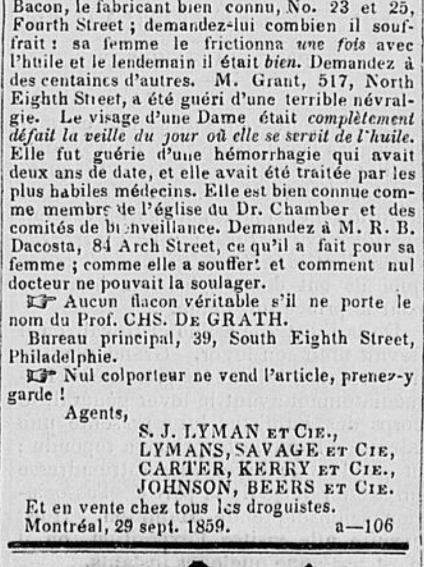

LE SOUSSIGNÉ AYANT ÉTÉ NOMMÉ Agent pour le Canada, de plusieurs des meilleurs Fabricants étrangers de Mittaines et de Gants, les Commerçants qui désirent en acheter, sont priés de venir examiner son assortiment avant de faire leurs achats ailleurs.

J. W. CARLE.

CIGARES SUPERIEURS DE LA HAVANE à des prix très-modiques.

J. W. CARLE.

A VENDRE DES VEAUX FRANÇAIS à bon marché.

J. W, CARLE.

A VENDRE UN ASSORTIMENT DE TABAC en feuilles de toutes qualités.

J. W. CARLE,
No. 255 et 257 Rue St.-Paul.

MEDECINE

Pilules Cathartiques d'Ayer.

Etes-vous malade, faible et souffrant? Avez-vous le système dérangé et des pensées attristantes ? Ces symptômes sont souvent le prélude d'une grave maladie. Quelque accès de maladie s'apprête à fondre sur vous, accès qui peut être arrêté en prenant à tems le remède convenable. Prenez les pilules d'Ayer et chassez par là les humeurs en désordre ; purifiez votre sang et laissez les fluides se mouvoir sans obstacle afin d'être rendu à la santé. Ces pilules poussent les fonctions du corps en une vigoureuse activité, purifient le système de toutes les obstructions qui constituent la maladie. Un rhume s'établit dans une certaine partie du corps et obstrue ses fonctions naturelles, lesquelles, si l'on n'y porte remède reagissent sur elles-mêmes et sur les organes environnants, produisant une aggravation générale, la souffrance et la maladie. Tandis que vous vous trouvez dans un tel état et oppressé par de tels dérangements, prenez les pilules d'Ayer, et voyez combien elles donneront bientôt une nouvelle action au système et vous rendront à une vigoureuse santé. Ce qui est vrai et si apparent dans cette triviale et commune maladie est également vrai dans beaucoup d'indispositions enracinées et dangereuses. Le même effet purgatif les chasses. Causées par de semblables obstructions et dérangements des fonctions naturelles du corps, elles sont rapidement et radicalement guéries par ces moyens. Nulle personne connaissant les vertus de ces pilules, ne peut négliger de les employer, lorsqu'elle souffre des maux qu'elles guérissent.

Attestation des plus éminents médecins de quelques principales grandes villes, et d'autres personnes bien connues du public.

D'un maréchal de transport de St.-Louis février 1858,

Dr. Ayer : Vos pilules sont le modèle ou l'essence de tout ce qui est grand en médecines Elles ont guéri ma petite fille de diverses plaies ulcéreuses aux mains et aux pieds qui, jusqu'à présent avaient été incurables. Sa mère a été gravement affligée de bourgeons et de pustules à la peau et à la tête. Après la guérison de l'enfant, elle a également employé vos pilules qui ont produit sur elle le même heureux effet.

ASA MORGRIDGE.

COMME MÉDECINE DE FAMILLE

Du Dr. E. W. Cartwright, Nouvelle-Orleans. Vos pilules sont le "prince" des purgatifs. Leurs excellentes qualités surpassent tout cathartique que nous possédons. Elles sont douces, mais certaines et efficaces dans leur action sur les intestins, ce qui nous les rend chaque jour de plus en plus inestimables dans le traitement des la maladies.

MAL A LA TETE ET ESTOMAC IMPUR

Du Dr. Edward Boyd, à (Baltimore.)

Cher frère Ayer : Je ne peux mieux vous exprimer combien de maladies j'ai guéri au moyen de vos pilules qu'en vous disant que j'ai traité tous mes malades avec des purgatifs. J'ai la plus grande confiance dans un cathartique effectif dans ma lutte journalière avec la maladie, et convaincu que je suis que vos pilules nous offrent le meilleur que nous ayons, j'apprécie hautement votre remède.

Pitsburg, Pen., 1er mai 1855.

Dr. J. C. Ayer : J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête toute personne qui peut prendre une dose en deux de vos pilules. Cela parait provenir d'un estomac impur qu'elles n'ettoyent immédiatement.

Avec respect, votre etc.,

ED. W. PRERLE,
Commis du steamer " Clarion."

MALADIES BILIEUSES AFFECTION DU FOIE.

Vos pilules sont non-seulement adaptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie sont des plus marqués. Elles ont, dans ma pratique, été plus efficaces par la guérison " des affections bilieuses" qu'aucun remède que je puisse mentionner. Je me félicite sincèrement que nous avons enfin un purgatif digne de la confiance de la profession et de celle du public.

Département de l'intérieur
Washington, D. C. 7 fév. 1856

Monsieur : J'ai fait usage de vos pilules dans ma pratique privée et dans ma pratique d'hôpital depuis que vous les avez confectionnées, et je ne puis hésiter à déclarer qu'elles sont le meilleur cathartique que nous puissions employer. Leur action régulière sur le foie est vive et décidée, et elles sont conséquemment un admirable remède pour les désordres de cet organe. En vérité j'ai rarement rencontré un cas, de "maladie bilieuse tellement obstiné qu'il n'ait pas cédé à leur efficacité.

Sont à vous fraternellement,

ALONZO BALL,
Chirurgien de l'hôpital de Marine.

DYSSENTERIE, DIARRHEE, RELACHEMENT, VERS.

Du Dr. Green, de Chicago.

Vos pilules ont eu un long essai dans ma pratique et je les considère comme le meilleur opératif que j'ai jamais rencontré. Leur effet alternatif sur le foie en fait un excellent remède, lorsqu'il est donné en petites doses dans les cas de " dyssenterie bilieuse et de diarrhée." Leur couche en sucre les rend très-acceptable et très convenable à l'usage des femmes et des enfants.

DYSPEPSIE, IMPURETE DU SANG.

Du Révd. J. V. Himes, pasteur de l'Eglise de l'Avent, Boston.

DR. AYER : J'ai fait avec le plus grand succès usage de vos pilules dans m famille et parmi les malades que mon ministère m'oblige à visiter. Elles sont le meilleur remède que j'ai jamais connu pour régler les organes de la digestion et purifier le sang, et je puis donc en conséquence les recommander en toute confiance à mes amis.

Votre, &c. J. V. HIMES.

Warsaw, comté de Wyoming, N.-Y. 24 oct. 1855.

Cher monsieur : Je fais actuellement usage de vos pilules cathartiques dans ma pratique et je vois qu'elles sont un excellent purgatif pour nettoyer le système et purifier les "sources du sang." JOHN G. MEACHAM, M. D.

CONSTIPATION, SUPPRESSION, RHUMATISME, GOUTTE, NEUVRALGIE, HYDROPISIE, PARALYSIE, ACCES, &c.

Du Dr. J. P, Vaughn, Montréal, Canada.

On ne pourrait trop parler de vos pilules pour la cure de la " constipation." Si quelques autres personnes de notre confraternité les ont trouvés efficaces que je l'ai fait, elles s'associeront à moi pour le proclamer, dans l'intérêt de la multitude qui souffre de cette maladie qui, quoique pernicieuse par elle-même, est la source d'autres qui sont pires encore. Je pense que la " constipation " origine dans le foie, mais vos pilules affectent cet organe et guérissent le mal.

De Madame E. Stuart, médecin et sage-femme.

Je trouve qu'une ou deux fortes doses de vos pilules, prises en tems convenable, avancent la " secrétion naturelle " lorsqu'elle est entièrement ou particulièrement supprimée,—et qu'elles sont aussi très efficaces pour nettoyer l'estomac et chasser les vers. Elles sont tellement le meilleur remède que nous ayons, que je n'en recommande aucun autres à mes malades.

Du Révd. Dr. Hawkes, de l'Eglise Méthodiste Episcopale.

Pulaski House, Savannah, 6 janvier 1856.

Honoré Monsieur :—Je serais ingrat au soulagement que votre science m'a procuré, si je ne vous faisais point un rapport du cas où je me suis trouvé. Un froid s'était emparé de mes membres et me causait les douleurs " neuvralgiques " les plus cuisantes et qui se convertit en un " rhumatisme chronique." Quoique je reçusse les soins des meilleurs médecins le mal augmentait jusqu'au moment où, sur l'avis de votre excellent agent à Baltimore, le Dr. McKenzie, je fis essai de vos pilules. Leurs effets ont été lents, mais sûrs, et en ayant fait usage, je suis actuellement complètement guéri.

Chambre du Sénat, Bâton Rouge, Louisiane, 5 Décembre 1855.

Dr. Ayer :—J'ai été entièrement guéri par vos pilules d'une " goutte rhumatismale" maladie cruelle dont j'avais été effrayé durant des années. VINCENT SLIDELL.

La plupart des pilules en vente ordinaire, contiennent du mercure qui quoiqu'étant un précieux remède dans des mains habiles, est dangereux dans une pillule publique, en raison des affreuses conséquences qui résultent de son usage imprudent. Les pilules d'Ayer ne contiennent aucun mercure ou substance minérale quelconque.

Prix, 25 cents par boîte ou 5 boîtes pour $1.

Préparées par le Dr. J. C. AYER & CO.,
Lowell, Massachussetts.

10 avril. 37

CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.

ARRANGEMENTS D'ETE.

LE ET APRES LUNDI, LE 2 JUILLET, LES convois quitteront la station de la Pointe St.-Charles, comme suit :

CONVOIS DE L'EST :

Express du jour, pour Québec, Portland et Boston, à..... ...... 8.30 A. M.
Convois de l'express pour Québec (arrêtant à Québec à 9.45 p. m. 4.00 P. M.
Convois de la malle pour Portland et Boston, arrêtant le soir à Island Pond, à................ 4.00 P. M.
Convoi d'accommodation pour Québec, Island Pond et les stations intermédiaires, à .... 8.25 P. M.

CONVOIS DE L'OUEST :

Deux convois directs entre Montréal et le Détroit, journellement.

• Convoi de la Malle du jour, pour Toronto, London, Sarnia et Détroit, à...................... 9.00 A. M.
Convoi mêlé, pour Kingston et les Stations intermédiaires, à .... 4.30 P. M.
• Exprès du soir, avec chars à couches, pour Toronto, Détroit, etc, à .... 9.00 P. M.

• Ces Convois forment un embranchement à la jonction de Détroit avec les Trains Exprès du Michigan Central, Michigan Southern, et Chemins de Fer du Détroit et Milwaukie, pour toutes les parties de l'Ouest.

W. SHANLY,
Directeur Général.

juin. 68

Nouvelle Excursion.

TRAVERSE A LONGUEUIL.

Le Vapeur TERREBONNE

TRAVERSERA TOUS LES DIMANCHES, sans autre annonce, pendant la saison, partant du quai Jacques-Cartier à

9 heures a. m.
1 " p. m.
2½ " "
4 " "
5½ " " Etant la dernière traverse de Montréal. Il donnera, à chaque traverse, assez de temps pour que tous les passagers embarquent.

Prix : Aller et Revenir, 15 sous.

19 juillet. 77

NOUVELLE EXCURSION

TRAVERSE A ST.-LAMBERT.

Le Vapeur l'ETOILE

TRAVERSERA, POUR LE RESTE DE LA saison, sans autres annonces, TOUS LES DIMANCHES, le temps le permettant, comme suit : Partant du quai Jacques-Cartier à 9 heures a. m., et de St.-Lambert à 9½ heures a. m., et repartira du quai Jacques-Cartier à 1 heure p. m., et traversera toutes les heures, jusqu'à SIX heures p. m.

Prix, aller et retour, QUINZE SOUS.

L. B. VOLIGNY,
Agent.

27 juin. 68

A Vendre,

300,000 CIGARES DE TOUTE ESPEce variant de $4 à $60.00 par mille.

Un assortiment complet de tabacs manufacturés.

Boucauts Kentucky, balles Yara, Sagua et Matanzas.

J. W. CARLE,
Coin des rues St.-Paul et St.-François-Xavier.

19 mai. 53

LE PAYS.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXIStence du journal *LE PAYS*, depuis sa fondation, en 1851, sont les garanties les plus certaines de son mérite comme feuille politique, commerciale, littéraire et d'annonce. Aussi la rédaction du *PAYS* n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada.

La Partie Commerciale est confiée aux meilleures autorités de cette ville ; et, en outre, les prix des produits sont régulièrement corrigés par le clerc de la Bourse et publiés chaque semaine ; ceux des marchés de Montréal le sont par le clerc du marché Bonsecours.

LE PAYS reçoit et publie tous les rapports de la presse associée, et aucune dépense n'est épargnée pour publier les dernières nouvelles apportées par les vapeurs transatlantiques.

LE PAYS a deux éditions, l'une tri-hebdomadaire (c'est la seule feuille française qui soit publiée, à Montréal, trois fois la semaine *toute l'année*) paraissant les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine ; l'autre, hebdomadaire, paraissant le mercredi, elle contient toute la matière à lire de la première édition, ainsi que les annonces ayant un caractère d'intérêt général.

CONDITIONS :

	Par année.
Edition tri-hebdomadaire	$4 00
Edition hebdomadaire...........	2 00

(Invariablement payable d'avance.)

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES.

Les Ateliers Typographiques du *PAYS* sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants et autres :

LIVRES, BROCHURES, FACTUMS, BLANCS, CIRCULAIRES, CARTES FUNERAIRES, CARTES D'ADRESSES ET CARTES DE VISITE, PANCARTES, PLACARDS, AFFICHES, TETE DE COMPTES, BLANCS POUR NOTAIRES, POUR AVOCATS ET REÇUS DE TOUTE DESCRIPTION

N.B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de *copies*, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

☞ Adressez à

DORION ET CIE.,
Propriétaires du *Pays*,
7, Rue Ste.-Thérèse,
Montréal.

Montréal, 24 mai 1860.

LE PAYS,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DEMOCRATIQUES,
REDIGE PAR UN COMITE DE COLLABORATION

1ERE EDITION — Paraissant les MARDIS JEUDIS, et SAMEDIS, de chaque semaine, coûte $4 par an.

2EME EDITION — Paraissant le MERCREDI de chaque semaine, coûte $2 par an.

☞ L'abonnement est payable d'avance, tous les six mois.

BUREAUX :
Rue Ste Thérèse, No. 7, Montréal.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
DORION et CIE.,
PROPRIÉTAIRES.